

AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT EN FAVEUR DE L'EAU DE 1990 À 2004

CHIFFRES ET TENDANCES





Conseil mondial de l'eau
Forum mondial de l'eau

AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT EN FAVEUR DE L'EAU DE 1990 A 2004

CHIFFRES & TENDANCES

Florence Clermont – Mars 2006

TABLE DES MATIÈRES



| | |
|--|-----------|
| Acronymes et abréviations | 5 |
| Synthèse | 6 |
| Introduction | 8 |
| L'Aide Publique au Développement (APD) : Terminologie | 10 |
| <i>L'APD</i> | 10 |
| Définition du CAD | 10 |
| Caractéristiques de l'APD | 11 |
| Prêts et dons | 11 |
| Engagements et versements | 11 |
| APD bilatérale et APD multilatérale | 11 |
| Aide liée et Aide déliée | 12 |
| <i>L'APD pour l'eau</i> | 12 |
| La définition officielle du CAD : | |
| l'APD en matière d' « eau potable et d'assainissement » | 12 |
| Définition élargie de l'APD pour l'eau | 13 |
| Évolution des engagements d'APD | 14 |
| <i>L'APD totale</i> | 14 |
| <i>L'APD pour l'eau</i> | 15 |
| Evolution de l'APD pour l'eau | 15 |
| Répartition de l'APD pour l'eau | 17 |
| <i>L'APD pour l'eau élargie</i> | 19 |
| <i>Quelles sont les évolutions des autres secteurs?</i> | 20 |
| Bailleurs et receveurs | 22 |
| <i>Les bailleurs de l'APD pour l'eau</i> | 22 |
| <i>Les bénéficiaires de l'APD pour l'eau</i> | 24 |
| Répartition de l'APD pour l'eau | 24 |
| APD pour l'eau et richesse des pays receveurs | 30 |
| Conclusions | 36 |
| Annexes | 38 |
| Références | 44 |

REMERCIEMENTS



Ce rapport a été préparé à partir des données de l'OCDE, sous la direction de Daniel ZIMMER, directeur du Conseil mondial de l'eau. De nombreuses personnes ont aidé et participé à sa rédaction. Nous remercions particulièrement :

| | |
|---------------------|-----------------------------------|
| Julia BENN | OCDE |
| Maurice BERNARD | Agence Française de Développement |
| Olivier BOMMELAER | Agence de l'Eau Seine Normandie |
| Jean Louis GROLLEAU | OCDE |
| Jérémie TOUBKISS | Conseil Mondial de l'Eau |
| Paul VAN HOFWEGEN | Conseil Mondial de l'Eau |
| Daniel ZIMMER | Conseil Mondial de l'Eau |

Nous remercions également toute l'équipe du Conseil mondial de l'eau pour son aide et son assistance, en particulier Laetitia CHASSEFIERE, Danielle GAILLARD-PICHET et Stéphanie PORRO, ainsi que Martin THIBEAULT.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS



(Sigle anglais entre parenthèses)

| | | |
|-----------------------------|---|---------|
| AFD : | Agence Française de Développement | |
| AID : | Association Internationale de Développement | (IDA) |
| APD : | Aide Publique au Développement | (ODA) |
| BA sD : | Banque Asiatique de Développement | (ADB) |
| CAD : | Comité d'Aide au Développement | (DAC) |
| CE : | Communauté Européenne | (EC) |
| OCDE : | Organisation de Coopération et de Développement Économiques | (OECD) |
| OMD : | Objectifs du Millénaire pour le Développement | (MDGs) |
| PFR : | Pays à Faibles Revenus | (OLICs) |
| PMA : | Pays les Moins Avancés | (LDCs) |
| PNB : | Produit National Brut | (GNP) |
| PRII : | Pays à Revenus intermédiaires, tranche inférieure | (LMICs) |
| PRIS : | Pays à Revenus Intermédiaires, tranche supérieure | (UMICs) |
| RNB : | Revenu Intérieur Brut | (GNI) |
| RU : | Royaume-Uni | (UK) |
| SNPC : | Système de Notification des Pays Créanciers | (CRS) |
| US ou USA : | Etats-Unis d'Amérique | |
| Zones adm. palest. : | Zones sous administration palestinienne | |

SYNTHÈSE



L'augmentation des investissements dans le domaine de l'eau est une condition préalable indispensable à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Parmi les différentes sources de financement, l'Aide Publique au Développement (APD) joue un rôle important, en particulier comme catalyseur d'autres flux financiers. Cette importance est reconnue par les pays bailleurs qui se sont engagés ces dernières années à augmenter le montant de leur APD et à améliorer son efficacité. L'APD pour le secteur de l'eau devrait aussi bénéficier de cette augmentation, comme de nombreux rapports l'ont recommandé¹.

⑩

Cette étude présente l'évolution des montants engagés au titre de l'APD pour le secteur de l'eau pour la période 1990-2004, en se fondant sur les bases de données du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE².

⑩

Les engagements d'APD pour l'eau³ connaissent de fortes variations d'une année sur l'autre. Ils ont augmenté légèrement, de 2.6 à 3.4 milliards de dollars⁴, entre 1990 et 2002. Cette hausse ne signifie pas pour autant que la proportion de personnes aidées a augmenté compte tenu de la forte hausse de la population dans les pays récipiendaires. Par ailleurs, depuis 1998, l'augmentation de l'APD pour l'eau est moins rapide que celle de l'APD tous secteurs confondus.

⑩

Environ 70% de l'APD pour l'eau est destinée aux actions de distribution d'eau potable et d'assainissement, les activités de gestion de l'eau en tant que ressource bénéficiant quant à elles d'un quart de ces montants. La part allouée à l'éducation et la formation reste jusqu'à présent largement marginale dans les financements globaux, alors que ce type d'investissement permettrait d'améliorer la capacité d'absorption et l'efficacité de l'aide.

⑩

L'APD destinée aux grandes infrastructures de l'eau, non incluse par le CAD dans sa définition de l'« APD pour l'eau », a pour sa part été divisée par deux entre 1990 et 2002, passant de 3 milliards à 1,5 milliards de dollars. Depuis 1993, elle est inférieure à l'« APD pour l'eau » au sens du CAD.

⑩

70 % de l'APD pour l'eau proviennent de cinq bailleurs seulement (Japon, AID, Allemagne, Etats-Unis, France). L'APD bilatérale représente en moyenne 75% de l'APD pour l'eau totale, mais depuis 1998, on constate une nette baisse des prêts bilatéraux, en partie compensée par une augmentation de l'aide multilatérale. La majorité de l'APD pour l'eau est distribuée sous forme de

¹ Voir notamment: "Health, Dignity, and Development: What will it take?", Stockholm International Water Institute, 2005, United Nations Millennium Project, 2005 et ainsi que "Financing Water for All" (Rapport du Panel Camdessus), 2003.

² Voir : www.oecd.org/dac/stats/idsonline

³ Le terme "APD pour l'eau" comprend l'apport d'eau potable et d'assainissement, la gestion de la ressource et quelques autres rubriques (formation dans le domaine de l'eau...) mais ne comprend pas les grandes infrastructures liées à l'eau tels que les barrages ou l'irrigation.

⁴ En moyenne sur 5 ans, et en dollars constants 2003.

prêts, mais la part des dons est en augmentation. En 1993, les dons représentaient 40% de l'APD pour l'eau, ils en représentent presque 50% depuis le début des années 2000.

⑩

Les 20 pays recevant le plus d'APD pour l'eau sont majoritairement des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, ainsi que des pays très peuplés ou connaissant une forte croissance économique, comme l'Inde et la Chine.

⑩

La situation est différente si l'on rapporte les montants de l'APD pour l'eau à la population des pays récipiendaires. En moyenne, les engagements au titre de l'APD pour l'eau s'élèvent à 0,62 dollars US par personne et par an sur la période 1990-2004, mais peuvent aller de quelques centimes à plusieurs dizaines de dollars par habitant et par an. Les pays recevant le plus d'APD pour l'eau par habitant sont souvent ceux les moins peuplés. On retrouve de nombreux pays d'Afrique Subsaharienne, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient parmi les 20 pays de plus d'un million d'habitants recevant le plus d'aide par personne. Inversement, les grands pays comme l'Inde et la Chine en reçoivent peu.

⑩

Les revenus des pays récipiendaires n'ont que très peu d'influence sur les montants d'APD pour l'eau qui leur sont alloués. En revanche, ils influencent la répartition de l'aide entre dons et prêts, les pays les plus pauvres recevant en moyenne une part de dons plus élevée (de 13% pour les Pays à Revenus Intermédiaires Tranche Supérieure à 64% pour les PMA).

⑩

Finalement, le montant d'APD pour l'eau reçu par habitant semble déterminé par trois principaux facteurs:

- *Le poids démographique du pays* : L'APD est essentiellement une relation entre bailleur et receveur, le nombre de projets n'est donc pas proportionnel au nombre d'habitants du pays. En tendance, plus un pays est peuplé, plus l'APD pour l'eau qu'il reçoit par habitant est faible.
- *La stabilité économique et politique du pays* : Une stabilité politique et économique minimale est nécessaire au pays receveur pour pouvoir obtenir et absorber l'APD pour l'eau, car les projets dans ce domaine sont souvent des projets conçus et mis en œuvre sur le long terme.
- *La visibilité géostratégique* : Les priorités des pays bailleurs s'établissent en partie en fonction de l'importance géostratégique du pays receveur et des liens géopolitiques et historiques qui unissent bailleurs et receveurs.

⑩

INTRODUCTION



Depuis le milieu des années 90, l'Aide Publique au Développement (APD) a été placée sur le devant de la scène de la lutte contre la pauvreté après que le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, sous l'impulsion de plusieurs pays bailleurs, a entrepris de formuler une stratégie pour le développement et la réduction de la pauvreté au XXI^e siècle⁵. Une autre étape a été franchie lors du Sommet du Millénaire (2000) au cours duquel ont été adoptés les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)⁶.

Cette dynamique s'est ensuite prolongée, en particulier lors du Sommet de Monterrey en 2002 où les chefs d'Etat ont confirmé leur engagement en faveur du développement et de la réduction de la pauvreté. Les pays développés se sont alors engagés à porter leur APD à 0,7% de leur PNB et à consacrer au minimum 0,15 à 0,20% de cette APD aux Pays les Moins Avancés (PMA). Ils se sont en outre engagés à mettre en œuvre un processus de réflexion pour déterminer dans les plus brefs délais comment atteindre ces objectifs et à se diriger progressivement vers un déliement de l'aide fournie aux PMA. Par la suite, lors du Sommet de Gleneagles, en 2005, les pays du G8 se sont engagés à doubler leur APD.

L'eau étant essentielle à la réalisation de la plupart des Objectifs du Millénaire pour le Développement, l'APD dans ce domaine a logiquement fait l'objet de recommandations et d'engagements sur le plan international. Le rapport du groupe de travail sur l'eau potable et l'assainissement du projet du Millénaire, le rapport sur le financement de l'eau pour tous (Panel Camdessus) et de nombreux autres acteurs ont plaidé pour une augmentation de l'aide dans le domaine de l'eau⁷. Le sommet du G8 d'Evian en Juin 2003 a adopté un plan d'action pour l'eau qui engage également les pays les plus riches à « renforcer les capacités des pays bénéficiaires d'une aide à adopter des politiques de l'eau appropriées et à orienter les ressources financières vers le secteur de l'eau de manière plus efficace et plus efficiente⁸ ». Les Pays-Bas ont ainsi indiqué leur engagement à fournir un accès à l'eau et l'assainissement à 50 millions de personnes d'ici 2015. La France a pour sa part annoncé un doublement de son aide dans ce domaine.

Ces différents engagements commencent-ils à trouver une concrétisation ? L'aide dans le domaine de l'eau va-t-elle profiter de la dynamique actuelle d'augmentation de l'aide au développement ? S'il est sans doute encore trop tôt pour l'affirmer, il est néanmoins important d'examiner concrètement l'APD pour l'eau. De quoi est constituée cette aide ? Quels en sont les principaux bénéficiaires ? Quels sont les principaux bailleurs ? Quelles ont été ses récentes

⁵ Shaping the 21st Century (S21C): The Contribution of Development Cooperation. Voir: <http://www1.oecd.org/dac/urbenv>

⁶ Voir: <http://www.unmillenniumproject.org/goals>

⁷ - Une « action de première priorité » est d'« augmenter l'aide actuelle dans le secteur de l'eau et de l'assainissement proportionnellement à l'augmentation des coûts d'atteinte de la cible eau et assainissement dans les pays les plus pauvres» (Health, Dignity, and Development: What will it take? Stockholm International Water Institute, et United Nations Millennium Project, 2005).

- « Les gouvernements des pays développés devraient être tenus de rendre compte du suivi de leur engagement à augmenter l'aide dans le secteur de l'eau. Dans un premier temps, l'aide dans le domaine de l'eau devrait être doublée. » (Rapport du panel Camdessus "Financing Water Infrastructure", 2003).

⁸ Voir : <http://www.g8.fr/evian/francais>

évolutions ? Comment s'assurer que cette aide internationale soit la plus efficace possible sur le terrain et qu'elle joue son rôle de levier pour l'augmentation de l'ensemble des sources de financements nécessaires à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement?

Grâce à une analyse essentiellement factuelle, ce rapport contribue à la compréhension de l'évolution de l'APD dans le domaine de l'eau ces quinze dernières années. Il se base sur l'analyse des données collectées par le CAD⁹ de l'OCDE. La nomenclature de l'aide est sommairement rappelée dans une première partie, puis les données disponibles sont présentées et commentées.

⁹ Référence des bases de données : www.oecd.org/dac/stats/idsonline

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT: TERMINOLOGIE



L'objet de cette première partie est de définir et de présenter les principales rubriques de l'APD pour le domaine de l'eau. Nous y donnons d'abord la définition générale de l'APD retenue par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, ainsi que ses caractéristiques. Nous présentons ensuite une définition élargie de l'APD pour l'eau. Dans ce dernier cas, la définition officielle du CAD, qui englobe les activités de fourniture d'eau potable et d'assainissement ainsi que la gestion de la ressource, est élargie et inclut la construction de grandes infrastructures dans le domaine de l'eau.

L'Aide Publique au Développement

Définition du CAD

La définition officielle de l'APD, fournie par le CAD, est la suivante :

« On entend par Aide Publique au Développement (APD) tous les apports de ressource qui sont fournis aux pays de la partie I de la liste du CAD¹⁰ (pays en développement) ou aux institutions multilatérales pour être ensuite acheminés vers des pays de la partie I, et qui répondent aux critères suivants :

- Emaner d'organismes publics, y compris les Etats et les collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics.

- Chaque transaction doit en outre :

 - Avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ;**

 - Etre assortie de conditions favorables et comporter un élément don au moins égal à 25% (sur la base d'un taux d'actualisation de 10%)¹¹ »**

Le financement de certains projets peut être mixte, c'est à dire qu'il peut comprendre une partie d'APD et une partie non-APD, cette dernière n'étant évidemment pas comptabilisée dans les chiffres de l'APD.

Il existe d'autres possibilités de financement de projets dans les pays en développement, parmi lesquelles on retrouve les autres apports du secteur public (c'est à dire les apports autres que l'APD) et les financements du secteur privé. Pour faire face à la nécessité d'augmenter l'APD, d'autres possibilités sont également en train de se développer, comme par exemple la Facilité de Financement Internationale (FFI)¹².

¹⁰ Les pays de la partie I sont des pays receveurs de l'APD, dont la liste est disponible à l'annexe 1. La directive de l'OCDE définit également l'Aide Publique (AP) qui est semblable à l'APD mais qui est destinée aux pays de la liste II (pays en transition).

¹¹ D'après OCDE, Directives pour l'établissement des formulaires du système de notification des pays créanciers, 2002.

¹² Pour plus d'informations sur ce mécanisme, voir: <http://www.hcci.gouv.fr/lecture/fiches/fi07.html>

Caractéristiques de l'APD

L'APD peut prendre plusieurs formes telles que la coopération technique, les projets d'investissements, les remises et les rééchelonnements de dettes, l'aide programme sectorielle, l'aide budgétaire ou la prise de participation.

Quelques distinctions importantes sont détaillées ci-après : la répartition entre prêts et dons, la différence entre engagements et versements, la répartition entre aide bilatérale et multilatérale et la différence entre aide liée et aide déliée.

Prêts et dons

L'aide comptabilisée dans l'APD se présente soit sous forme de dons, soit sous forme de prêts concessionnels, c'est à dire un prêt dont l'« élément don » est supérieur à 25%. L'élément don est calculé comme « la différence entre la valeur nominale du prêt et le montant actualisé des règlements à la charge de l'emprunteur, exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt¹³ ». Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul de « l'élément don » est fixé à 10 %. [Voir annexe 2 pour un exemple de calcul de l'élément don].

Dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, les prêts octroyés par des bailleurs de fonds bilatéraux sont presque exclusivement concessionnels.

Lorsqu'un financement mixte comprend un don et un prêt d'APD, ceux ci sont comptés comme deux transactions séparées.

Engagements et versements

Il faut également distinguer entre engagements et versements. Par défaut, dans ce document, les chiffres et les analyses de l'APD se réfèrent aux montants que les bailleurs se sont engagés à verser aux pays en développement. Lorsqu'un bailleur s'engage à verser une certaine somme, le total de cette somme est comptabilisé dans l'APD de l'année, même si les versements effectifs sont différés dans le temps, souvent sur plus de dix ans si l'on considère la durée des projets dans le domaine de l'eau¹⁴. Cette approche peut induire une forte variabilité des montants de l'APD d'une année sur l'autre, comme nous le verrons plus loin.

APD bilatérale et APD multilatérale

L'APD peut être bilatérale ou multilatérale :

- L'APD bilatérale est l'aide administrée et acheminée au pays receveur par le pays bailleur. Elle peut éventuellement transiter par des organisations non gouvernementales ou des organisations internationales, à condition de rester sous le contrôle des pays bailleurs¹⁵. Dans ce cas, l'APD est comptée dans l'APD bilatérale du pays bailleur, et non dans l'APD multilatérale.
- L'APD multilatérale est composée des contributions des pays membres de l'OCDE aux organisations internationales œuvrant dans le domaine du développement. Ces apports sont ensuite administrés et acheminés au pays receveur par ces organisations internationales.

¹³ D'après OCDE, Directives pour l'établissement des formulaires du système de notification des pays créanciers, 2002.

¹⁴ Voir "Aid for Water Supply and Sanitation", Comité d'Aide au Développement, OCDE, The International Water Academy "Water for the Poorest", Stockholm, 2004.

¹⁵ Dans ce cas, l'organisation non gouvernementale ou l'organisme international joue le rôle d'agent exécutif. Le pays bailleur décide du destinataire de l'aide et du projet effectué.

C'est ce que précisent les directives du CAD :

« Par contributions multilatérales, on entend les contributions versées à une organisation bénéficiaire qui remplit les critères suivants :

- ⑦ Consacre tout ou une partie de ses activités au développement,
- ⑦ Est un organisme, une institution ou une organisation à caractère international ayant pour membres des gouvernements ou un fonds géré de façon autonome par un tel organisme,
- ⑦ Fond les ressources qu'elle recueille en une seule masse, de sorte qu'elles perdent leur identité pour devenir partie intégrante de son actif financier.¹⁶ »

Aide liée et Aide déliée

L'APD peut être liée, partiellement liée ou déliée. On dit qu'une aide est liée lorsqu'une des conditions d'attribution de l'aide est que l'argent donné ou prêté soit utilisé pour acheter des biens et services en provenance du pays bailleur ou d'un autre pays en développement. Les pays bailleurs membres du CAD se sont engagés à délier l'aide pour les PMA. En effet, en limitant la concurrence, la liaison de l'aide peut entraîner un surcoût pour les pays receveurs.

L'APD pour l'eau

Deux définitions de l'aide publique pour le secteur de l'eau seront retenues : celle du CAD qui ne concerne que les activités de la catégorie « eau potable et assainissement » et une définition plus large incluant les grandes infrastructures liées à l'eau en plus de la catégorie « eau potable et assainissement ».

La définition officielle du CAD : l'APD en matière d'eau potable et d'assainissement

Voici les sept rubriques répertoriées par le CAD dans l'APD pour l'eau, elles concernent exclusivement les activités en matière de « eau potable et d'assainissement » :

- APPUI AUX POLITIQUES DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU ET DE GESTION ADMINISTRATIVE : comprend l'appui au développement de politiques de gestion des ressources en eau, la planification et la programmation, la législation et la gestion, le renforcement des capacités institutionnelles et de conseil, les évaluations et études des ressources en eau incluant les nappes phréatiques, les études sur la qualité et le partage de l'eau, l'hydrogéologie, à l'exclusion des ressources en eau à usage agricole
- PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU : concerne les eaux douces de surface (rivières, lacs, etc.), la préservation et le rétablissement des nappes phréatiques, la lutte contre la pollution de l'eau par les produits chimiques agricoles et les rejets industriels.
- DISTRIBUTION D'EAU ET ASSAINISSEMENT A GRANDE ECHELLE : construction d'usines de dessalage, d'adductions, de systèmes de stockage et de traitement, de stations de pompage, de systèmes de transport, d'approvisionnement et d'assainissement des eaux, d'usines de traitement des eaux usées (domestiques et industrielles).
- DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DE BASE : inclut le développement de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement utilisant les technologies à coût réduit

¹⁶ D'après OCDE, Directives pour l'établissement des formulaires du système de notification des pays créanciers, 2002.

telles que les pompes manuelles, le captage des sources, les systèmes d'alimentation en eau par gravité (châteaux d'eau), la collecte des eaux de pluie, les citernes, les systèmes de distribution à petite échelle, la construction de latrines, d'égouts superficiels, et de techniques de traitement sur place (fosses septiques).

- AMENAGEMENT DE BASSINS FLUVIAUX : inclut les projets de bassins fluviaux, la régularisation des cours d'eau, les barrages et réservoirs (à l'exclusion des barrages hydroélectriques et des barrages pour l'irrigation et activités liées au transport fluvial).
- TRAITEMENT DES DECHETS : inclut les actions aux niveaux municipal et industriel, y compris pour le traitement des déchets dangereux et toxiques, l'enlèvement et le traitement des déchets, les centres d'enfouissement des déchets, la production de compost et le recyclage.
- EDUCATION/FORMATION EN MATIERE DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT.

La définition officielle du CAD inclut donc les activités liées à la gestion de la ressource (hors grandes infrastructures telles que les barrages) et celles liées aux infrastructures et services d'eau potable et d'assainissement. Le traitement des déchets a été placé dans cette catégorie en raison de sa proximité avec la rubrique assainissement.

Définition élargie de l'APD pour l'eau

La définition de l'APD pour l'eau élargie comprend les projets correspondant aux rubriques suivantes :

- **Les projets classifiés par le CAD dans la catégorie eau et assainissement** (voir les sept rubriques ci dessus),
- **Les centrales et les barrages hydroélectriques**, y compris les installations sur barges ;
- **Les ressources en eau à usage agricole** : Irrigation, réservoirs, structures hydrauliques, exploitation de nappes phréatiques ;
- **Les transports par voies d'eau** : Ports et docks, systèmes de guidage, navires et bateaux ; transport sur voies navigables intérieures, bateaux de voies d'eau intérieures ;
- **La prévention et la lutte contre les inondations** : Inondations par la mer et par les rivières; y compris la lutte contre l'avancée et la montée du niveau de la mer.

Les rubriques non incluses dans la catégorie « eau et assainissement » du CAD le sont dans d'autres catégories comme l'énergie ou l'agriculture. On note également que certaines infrastructures incluses dans les rubriques ci-dessus s'adressent à l'eau de mer et non à l'eau douce.

Dans ce travail, le terme APD se réfère à l'APD totale, le terme APD pour l'eau ou APD pour l'eau potable et l'assainissement correspond par défaut à la définition utilisée par le CAD (cf. ci-dessus). Le terme APD grandes infrastructures de l'eau correspond à l'APD destinée aux projets d'irrigation, de prévention des inondations, de transports fluviaux et d'hydroélectricité. Le terme APD pour l'eau élargie se réfère à la somme de l'APD pour l'eau et de l'APD grandes infrastructures de l'eau.

Par défaut, les chiffres de l'APD pour l'eau donnés dans ce rapport correspondent à ceux de la catégorie « eau potable et assainissement » telle que définie par le CAD.

ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS D'APD



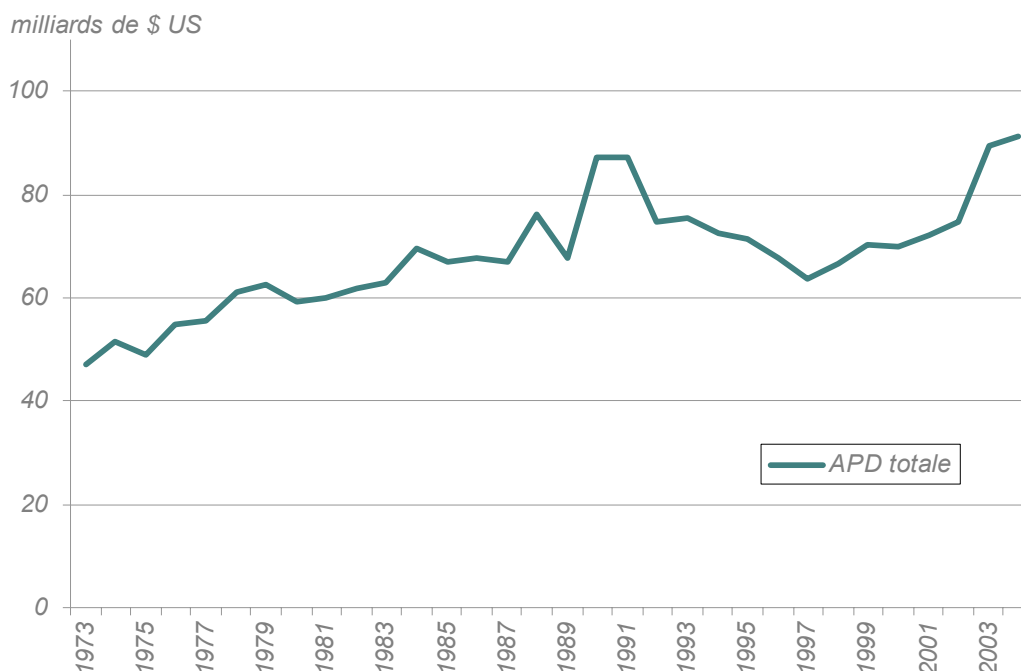
Dans ce travail, pour faciliter les comparaisons, les montants financiers indiqués correspondent tous à des engagements et ils sont exprimés en dollars US constants 2003. Les données concernant l'APD totale sont tirées de la base de données du CAD disponible en ligne (base de données annuelles agrégées). Sauf indication contraire, les autres données de ce travail correspondant à l'APD par secteur sont tirées de la base de données SNPC en ligne (base de données sur les activités d'aide)¹⁷.

L'APD totale

Au cours des trente dernières années, il faut distinguer une première phase de 1973 à 1991, i.e. jusqu'à la fin de la « guerre froide », et une seconde, au-delà. La fin de la guerre froide a eu une influence sur la géopolitique de l'aide et sur les relations entre pays développés et en développement¹⁸.

Au cours de la première période, les engagements annuels d'APD ont régulièrement augmenté passant de 47 milliards à 87 milliards de dollars (la hausse de 90-91 étant en partie due aux remises de dettes accordées à l'Egypte) [figure 1].

Figure 1. Evolution des engagements annuels d'APD totale, en dollars constants 2003



Source : Statistiques du CAD.

¹⁷ Ces deux bases de données sont disponibles en ligne sur le site de l'OCDE: www.oecd.org/dac/stats/idsonline

¹⁸ Voir : L'aide au développement, évolutions récentes et grands débats. Agence Française de Développement, 2004-2005, France.

Après 1991, les engagements d'APD ont baissé. Ils n'étaient plus que de 64 milliards de dollars en 1997. Ce n'est qu'après cette année que l'on a observé une remontée des engagements d'APD. La hausse s'est accélérée après 2002, les engagements ayant atteint un montant record de 91 milliards de dollars en 2004.

Cette forte hausse de l'APD devrait se poursuivre dans les prochaines années, conformément aux engagements pris par les pays développés à Monterrey (Mexique) en mars 2002 et par ceux du G8 lors du Sommet de Gleneagles en 2005. Les projections faites par le CAD¹⁹ en 2005 prévoient que l'APD nette atteindra 130 milliards de dollars en 2010.

Ces dernières années et tout particulièrement après 2002, la hausse des engagements d'APD est due principalement à des réductions et à des rééchelonnements de dettes (notamment envers le Congo en 2003) et à un effet mécanique dû à la baisse du Dollar par rapport à l'Euro et au Yen²⁰, le Japon et la Zone euro²¹ représentant à eux seuls près de 60% de l'APD globale. L'aide des Etats-Unis a toutefois fortement augmenté, passant de 4 milliards de dollars en 1996 à 23 milliards en 2004.

L'APD pour l'eau

Evolution de l'APD pour l'eau

Les engagements annuels d'APD pour le secteur de l'eau varient de manière importante d'une année sur l'autre [figure 2], ce qui peut s'expliquer tout d'abord par la nature fluctuante des engagements pris par les Etats, mais aussi par l'influence prépondérante d'un petit nombre de bailleurs, le Japon en tête. Ce dernier représente à lui seul 29% de l'APD pour l'eau sur la période 1990-2004.

Du fait de la grande volatilité des engagements annuels d'APD pour l'eau, le CAD utilise des moyennes mobiles sur 5 ans pour pouvoir dégager des tendances générales de l'évolution de l'APD pour l'eau²². C'est également l'approche retenue dans le présent rapport [figure 3]. Cette valeur de 5 ans se justifie dans la mesure où les versements correspondant aux engagements d'APD s'étalent sur de longues périodes, atteignant souvent une dizaine d'années²³. Toutefois, vu la variabilité observée, le passage à des moyennes mobiles quinquennales ne suffit pas à obtenir des analyses de tendances fiables sur de courtes périodes.

¹⁹ Projections faites en 2005. Voir <http://www.oecd.org/dataoecd/57/30/35320618.pdf>

²⁰ D'après l'Agence Française de Développement, « L'augmentation de 10,5 milliards d'euros entre 2002 et 2003 a été absorbée à hauteur de 8 milliards par la baisse du Dollar vis-à-vis des autres monnaies des pays bailleurs » (L'Aide au Développement, évolutions et grands débats, AfD, 2005).

²¹ Sont comptés dans la Zone Euro les bailleurs suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal.

²² La valeur affectée à l'année N est la moyenne des engagements d'APD des années N-2 à N+2.

²³ Voir: "Aid for Water Supply and Sanitation", Comité d'Aide au Développement, OCDE, The International Water Academy "Water for the Poorest", Stockholm, 2004.

Figure 2. Engagements annuels d'APD pour l'eau du Japon et des autres bailleurs, en dollars constants 2003

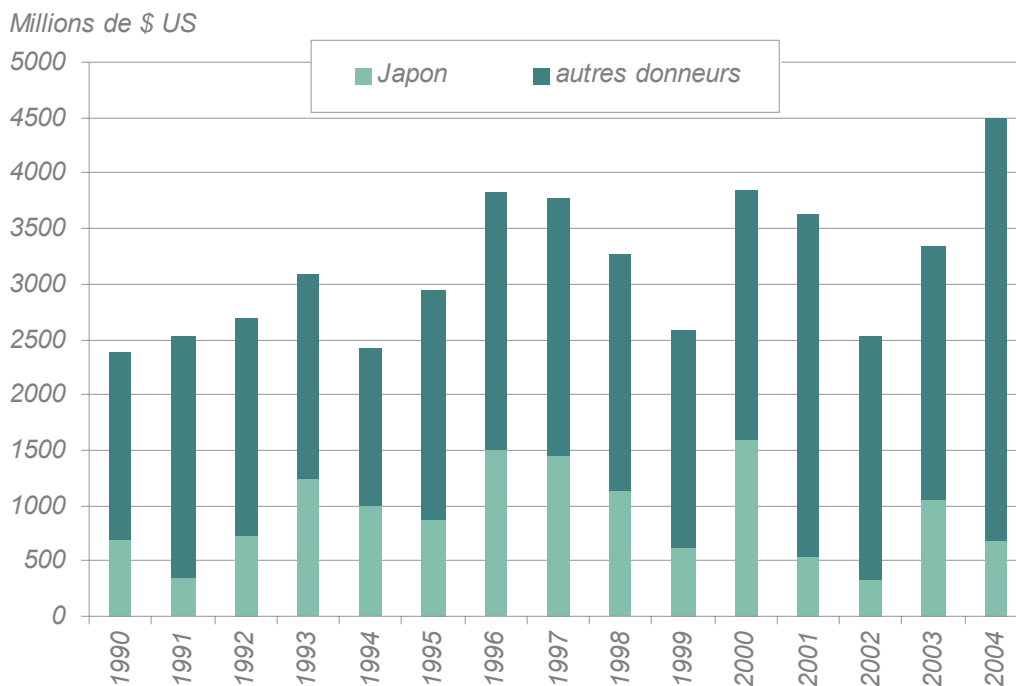


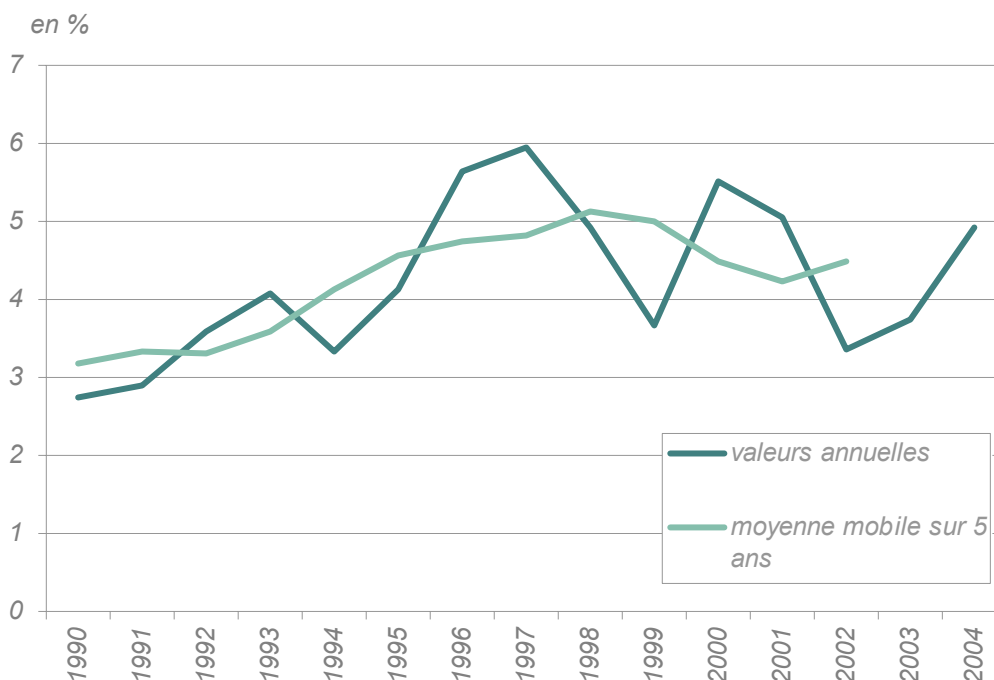
Figure 3. Engagements d'APD pour l'eau en dollars constants 2003 entre 1992 et 2004 : engagements annuels (colonnes) et moyenne mobile quinquennale (courbe)



Depuis 1990, la moyenne mobile des engagements d'APD pour l'eau a augmenté légèrement et régulièrement de 2.6 milliards de dollars US en 1992 à 3.4 milliards de dollars US en 2002, malgré une légère baisse entre 1998 et 2000. On observe également une forte hausse des engagements pour l'année 2004 qui atteignent 4.5 milliards de dollars. Cependant, il n'est pas évident que la légère augmentation de l'APD pour l'eau ait permis une augmentation du taux de connexion dans les pays récipiendaires, en raison notamment de l'augmentation de la population dans ces pays (de 4 milliards d'habitants en 1990 à 5 milliards en 2004).

Depuis 1998, l'augmentation de l'APD pour l'eau est moins rapide que l'augmentation de l'APD totale. Cependant, la part de l'APD pour l'eau dans le total de l'APD est restée relativement stable, variant entre 3% et 5% seulement du total de l'APD depuis 1990 [figure 4].

Figure 4. Ratio des engagements d'APD pour l'eau par rapport aux engagements d'APD totale

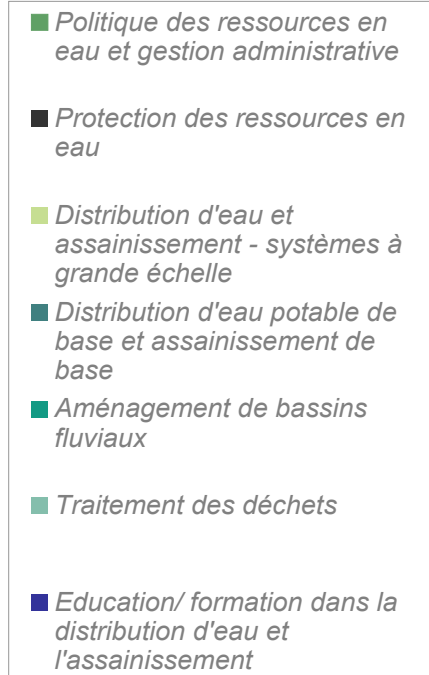
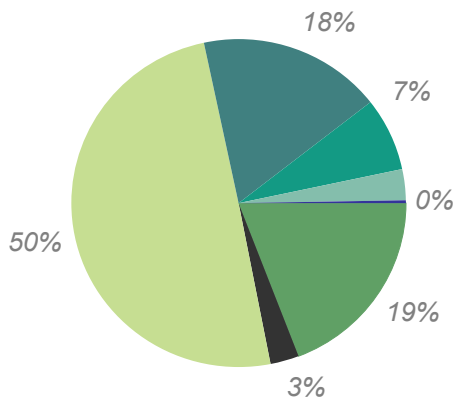


Répartition de l'APD pour l'eau

Les activités de distribution d'eau potable et d'assainissement représentent en gros les trois quarts des montants alloués au titre de l'APD pour l'eau sur la période 1990-2004 [figure 5]. Les activités de gestion de l'eau en tant que ressource (et activités annexes) représentent quant à elles un quart de ces montants. Le traitement des déchets, inclu dans l'APD pour l'eau de par sa proximité avec les activités d'assainissement, ne représente que 3% de l'APD pour l'eau. Les activités de formation et d'éducation restent à l'heure actuelle marginales puisqu'elles ne représentent que 0,2% des financements alloués alors qu'elles sont les plus susceptibles d'améliorer l'efficacité et l'absorption de l'aide.

Figure 5. Répartition de l'APD pour l'eau par type de projets

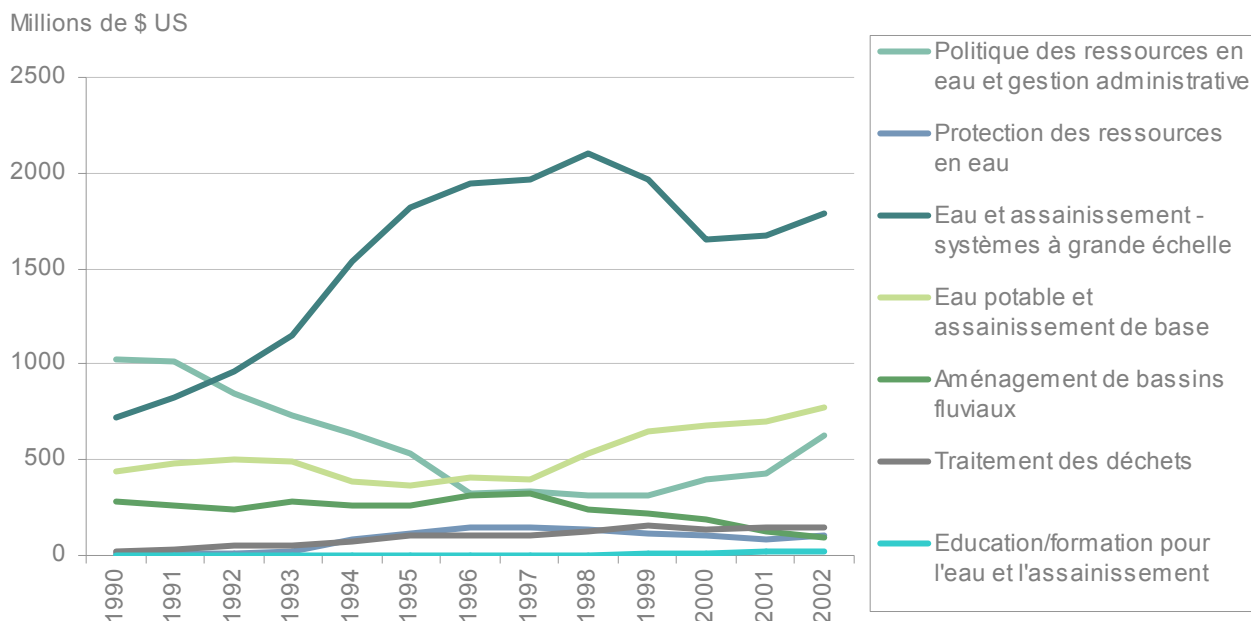
Période 1990-2004



L'APD pour les systèmes de distribution d'eau et d'assainissement à grande échelle a presque triplé entre 1990 et 1998, pour atteindre plus de 2 milliards de dollars annuels, puis a diminué jusqu'à environ 1.7 milliards de dollars en 2002 [figure 6]. La part des systèmes de distribution d'eau et d'assainissement à petite échelle a augmenté entre 1990 et 2002, d'environ 450 millions de dollars constants 2003 par an à 750 millions. La part des engagements relatifs aux politiques de ressources en eau et à la gestion administrative a quant à elle diminué tout au long décennie 90 (de 1 milliard de dollars constants en 1990 à 300 millions en 1999) et est en augmentation depuis 2000. Les engagements annuels dans ce domaine ont atteint 600 millions de dollars en 2004.

L'APD allouée aux systèmes de distribution d'eau potable et d'assainissement, soit environ 2,5 milliards de dollars, représente une part non négligeable de ce qui est dépensé annuellement dans ce domaine. A cela s'ajoute l'effet catalyseur de l'APD, qui permet de lever d'autres sources de financements lorsqu'elle est ciblée vers ceux qui en ont le plus besoin.

Figure 6. Engagements d'APD pour l'eau par type de projet en dollars constants 2003, moyenne mobile sur 5 ans

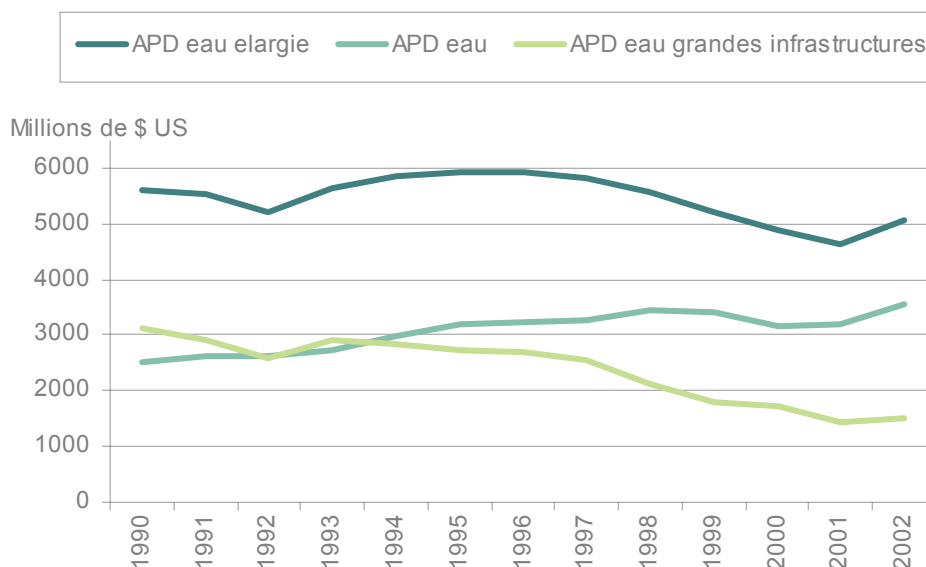


L'APD pour l'eau élargie

Les engagements annuels d'APD consacrée aux « grandes infrastructures de l'eau » telles que définies précédemment dans la nomenclature ont chuté, passant de 3 milliards de dollars au début des années 90 à 1,5 milliards de dollars dans la première moitié des années 2000 [figure 7]. Depuis 1993, les engagements en faveur de ces grandes infrastructures ont tendance à être inférieurs à ceux de l'APD engagée pour l'eau potable et l'assainissement. Cette chute des volumes engagés dans les grandes infrastructures de l'eau mériterait à elle seule une analyse plus détaillée. Elle pourrait s'expliquer en partie par les oppositions rencontrées sur le terrain aux projets d'infrastructures de grande envergure et par la tendance des bailleurs à ne pas engager de projets faisant l'objet de controverses.

Lorsqu'on combine l'APD pour l'eau au sens du CAD et l'APD relative aux grandes infrastructures de l'eau, les engagements d' "APD pour l'eau élargie" paraissent quasiment stables et compris entre 5 et 6 milliards de dollars annuels sur toute la période 1990-2004, la hausse de l'APD pour l'eau potable et l'assainissement compensant la baisse de l'APD relative aux grandes infrastructures de l'eau. En 2004, l'APD pour l'eau élargie représentait 7 % des engagements totaux d'APD.

Figure 7. Engagements d'APD pour l'eau potable et l'assainissement, engagements d'APD pour les grandes infrastructures de l'eau et somme des deux (APD pour l'eau élargie) en dollars constants 2003, moyennes mobiles sur 5 ans.

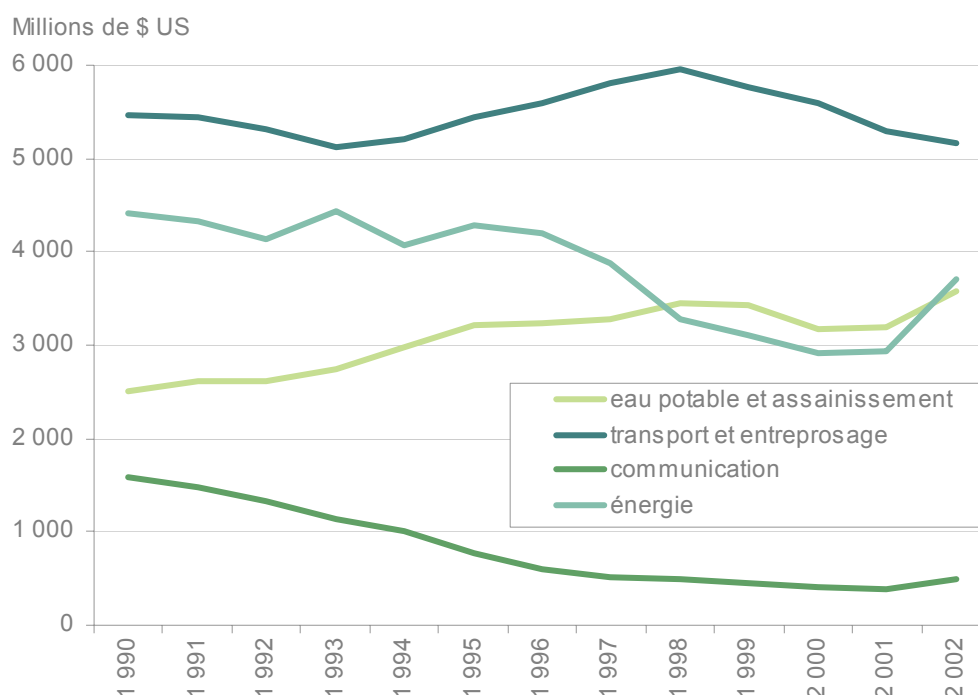


Quelles sont les évolutions dans les autres secteurs?

Les évolutions constatées dans le secteur de l'eau se retrouvent-elles dans les autres secteurs de services en réseau ou bien sont-elles spécifiques?

Les secteurs des infrastructures publiques, tels que le transport, les communications et l'énergie ont subi des évolutions contrastées depuis les années 90 [figure 8]. Les engagements d'APD dans les secteurs des communications et de l'énergie ont significativement baissé pendant la décennie 90 contrairement au secteur de l'eau. Les engagements d'APD dans le secteur des transports sont restés assez stables et supérieurs aux autres secteurs d'infrastructures publiques, avec environ 5,5 milliards de dollars US par an. Les volumes d'APD engagés dans les secteurs de l'eau et de l'énergie sont très proches (3 milliards de dollars US par an environ), alors que les engagements dans le secteur des communications sont très inférieurs aux autres secteurs d'infrastructures avec environ 0,5 milliard de dollars US d'engagements d'APD par an.

Figure 8. Engagements d'APD pour les principales infrastructures publiques en dollars constants 2003 – moyenne mobile sur 5 ans



La diminution de la part de l'APD pour l'eau dans l'APD totale n'est donc pas due à une concurrence avec les autres secteurs d'infrastructures publiques, par rapport auxquelles elle a pris de l'importance, mais plutôt à un changement de la nature et des priorités de l'aide.

Plusieurs autres secteurs ont bénéficié d'engagements croissants entre 1990 et 2004 [Tableau 1]. Il s'agit d'abord des secteurs sociaux incluant l'éducation, la santé et l'aide aux populations, ainsi que les secteurs de l'aide d'urgence.

Tableau 1. Principaux secteurs ayant vu leur part d'engagements d'APD augmenter dans la période 1990-2004 (hors aide budgétaire et remise de dette)

| Secteurs d'APD | Engagements moyens annuels (millions de dollars US 2003) | | Facteur multiplicatif |
|-------------------------------------|--|---------|-----------------------|
| | 1999-01 | 2002-04 | |
| Education | 4781 | 7152 | 1.5 |
| Santé | 2882 | 4018 | 1.4 |
| Programmes en matière de population | 1760 | 3443 | 2.0 |
| Gouvernements et société civile | 4664 | 8154 | 1.7 |
| Aide d'urgence | 5577 | 7956 | 1.4 |

BAILLEURS ET RECEVEURS



Les bailleurs de l'APD pour l'eau

L'analyse des bailleurs et receveurs de l'APD pour l'eau (définition du CAD) a été conduite pour la période 1990-2004 [Tableau 2].

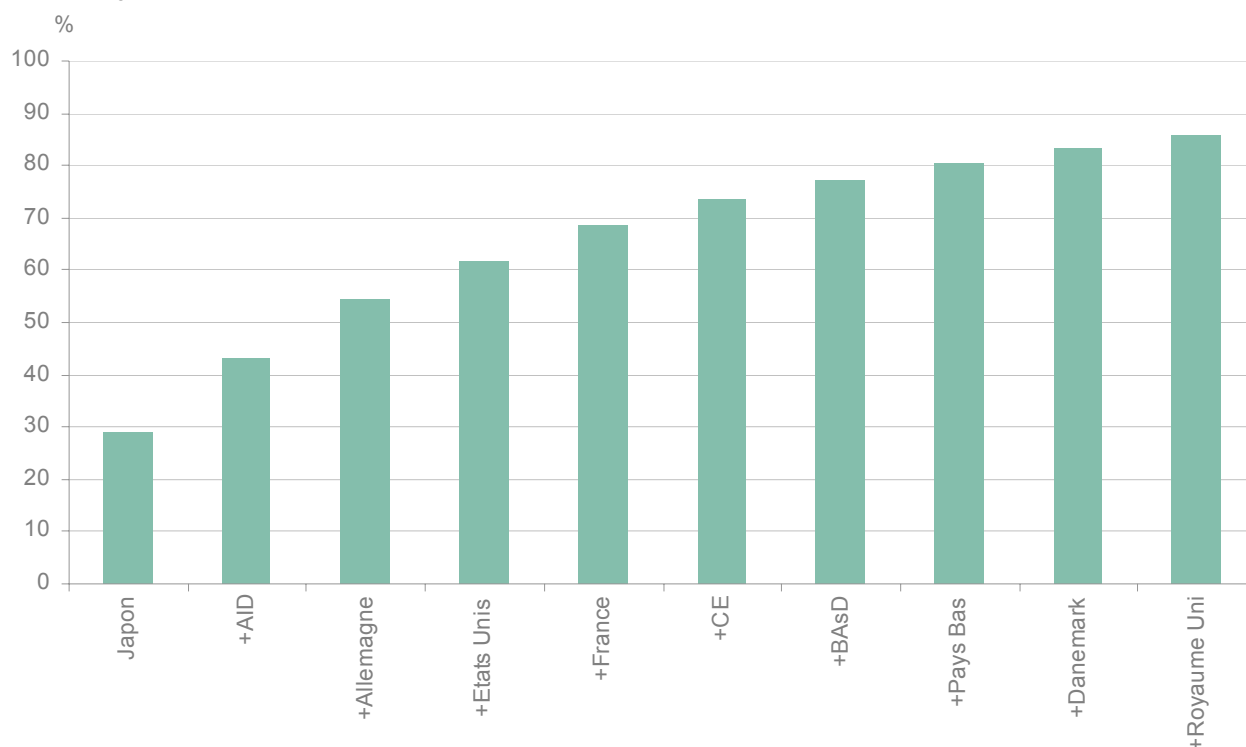
Tableau 2. Principaux bailleurs et principaux receveurs de l'APD pour l'eau, engagements moyens annuels sur la période 1990 - 2004, en millions de dollars US constants 2003

| | Japon | AID | Allemagne | Etats Unis | France | CE | BAsD | Pays Bas | Danemark | Royaume Uni | Autres (20 donneurs) | Total | % |
|--------------------------|-------------|-------------|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|----------------------|-------------|------|
| Inde | 62 | 126 | 11 | 2 | 5 | 1 | - | 19 | 2 | 19 | 10 | 257 | 8,1 |
| Chine | 146 | 36 | 15 | 0,3 | 12 | 2 | - | 5 | 3 | 4 | 28 | 251 | 8,0 |
| Egypte | 15 | 5 | 15 | 77 | 19 | 4 | - | 7 | 4 | 10 | 11 | 168 | 5,3 |
| Viêt-Nam | 34 | 47 | 5 | 0,03 | 7 | 0,1 | 29 | 5 | 6 | 0,4 | 17 | 150 | 4,8 |
| Indonésie | 75 | - | 4 | 0,2 | 3 | 2 | - | 6 | 1 | 0,1 | 13 | 104 | 3,3 |
| Turquie | 50 | - | 39 | 0,03 | 7 | 5 | - | - | - | - | 0,5 | 102 | 3,2 |
| Maroc | 17 | - | 24 | 1 | 19 | 18 | - | 0,003 | - | - | 4 | 83 | 2,6 |
| Zones adm. Palestinienne | 3 | 1 | 12 | 39 | 4 | 3 | - | 1 | - | 3 | 6 | 71 | 2,3 |
| Philippines | 56 | - | 2 | 0,4 | 1 | - | 4 | 1 | 2 | - | 3 | 69 | 2,2 |
| Jordanie | 8 | - | 20 | 29 | 2 | 1 | - | 0,1 | - | 1 | 4 | 66 | 2,1 |
| Bangladesh | 4 | 18 | 0,1 | 2 | 2 | 0,1 | 9 | 9 | 10 | 6 | 5 | 65 | 2,1 |
| Ghana | 4 | 21 | 5 | 0,1 | 3 | 3 | - | 3 | 11 | 6 | 10 | 65 | 2,1 |
| Perou | 44 | - | 13 | 0,2 | 2 | 0,02 | - | 0,3 | - | 0,1 | 3 | 62 | 2,0 |
| Irak | 0,01 | - | 0,2 | 57 | - | 1 | - | 0,1 | 0,1 | 1 | 3 | 61 | 1,9 |
| Pakistan | 9 | 16 | 2 | 0,02 | 3 | 0,3 | 26 | 1 | - | 1 | 2 | 61 | 1,9 |
| Sri Lanka | 28 | 5 | 2 | 0,02 | 2 | - | 15 | 0,2 | 3 | 1 | 2 | 57 | 1,8 |
| Tunisie | 17 | - | 19 | - | 14 | 3 | - | 1 | - | - | 1 | 54 | 1,7 |
| Tanzanie | 2 | 9 | 8 | 0,03 | 1 | 3 | - | 4 | 4 | 1 | 19 | 50 | 1,6 |
| Thaïlande | 45 | - | 0,3 | 0,04 | 0,2 | - | - | 0,0002 | 1 | 0,1 | 1 | 47 | 1,5 |
| Mexique | 43 | - | 0,1 | 0,04 | 0,2 | - | - | - | - | 0,1 | 2 | 45 | 1,4 |
| Autres (154 receveurs) | 251 | 161 | 166 | 21 | 107 | 111 | 32 | 46 | 43 | 31 | 298 | 1266 | 40,1 |
| Total | 912 | 445 | 362 | 229 | 211 | 157 | 115 | 108 | 90 | 84 | 443 | 3156 | |
| % | 28,9 | 14,1 | 11,5 | 7,3 | 6,7 | 5,0 | 3,7 | 3,4 | 2,8 | 2,7 | 14,0 | | |

La majeure partie des engagements d'APD pour l'eau provient d'un faible nombre de bailleurs, principalement bilatéraux. Parmi les 30 bailleurs répertoriés par l'OCDE (22 bailleurs bilatéraux et 8 bailleurs multilatéraux), les 4 principaux ont fourni plus de 60% de l'APD dans le domaine de l'eau, les 8 principaux en ont fourni plus de 80% [Figure 9].

Figure 9. Pourcentage cumulé des engagements d'aide des 10 plus grands bailleurs sur la période 1990-2004

[Chaque colonne représente le pourcentage des engagements d'APD pour l'eau des plus importants bailleurs jusqu'au pays de la colonne concernée. Exemple : la quatrième colonne représente les engagements d'APD du Japon, de l'AID, de l'Allemagne et des Etats-Unis, soit environ 62% de l'APD pour l'eau]



Parmi ces bailleurs, le Japon arrive de loin en tête avec environ 30% de l'aide, les autres principaux contributeurs étant l'Allemagne, les Etats-Unis et la France. Parmi les cinq principaux bailleurs, seul le second, l'AID, est multilatéral.

Comme on l'a vu dans la première partie, l'APD peut se présenter soit sous forme de dons, soit sous forme de prêts concessionnels. L'APD pour l'eau a été majoritairement distribuée sous forme de prêts pendant la période 1990-2004, mais la tendance est en train de s'inverser [Figure 10]. Les prêts représentaient environ 60% des engagements d'APD pour l'eau en 1993, ils n'en représentent plus qu'environ 50% depuis le début des années 2000.

Les engagements multilatéraux sont restés très stables (à environ 600 millions de dollars) jusqu'à la fin des années 90 où ils ont commencé à augmenter. En matière d'APD multilatérale, les prêts dominent largement et représentaient environ 85% des engagements jusqu'au milieu des années 90. Mais depuis la fin des années 90, on observe une augmentation importante des dons multilatéraux²⁴.

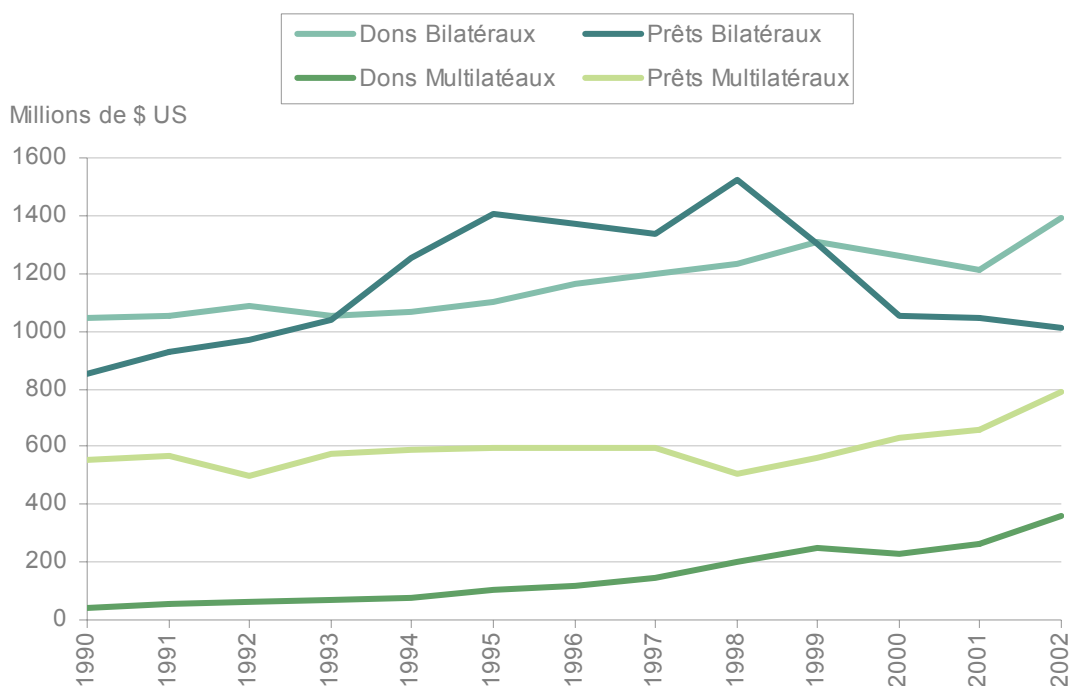
Les engagements d'aide bilatérale ont régulièrement augmenté pendant toute la décennie 90, d'environ 1,9 milliards en 1990 à 2,4 milliards de dollars en 2002. Depuis 1990, les dons et les prêts bilatéraux sont du même ordre de grandeur, les prêts ayant subi une hausse importante

²⁴ D'après l'OCDE, cette augmentation pourrait être liée à une meilleure notification des données.

dans les années 1993-98 avant de reculer significativement. Depuis les années 2000, les dons bilatéraux sont devenus plus élevés que les prêts.

Les engagements d'aide multilatérale représentaient 25% de l'APD pour l'eau au début des années 90. Ce ratio est resté relativement stable pendant toute la décennie 90, puis a progressivement augmenté pour atteindre 30% ces dernières années. Cette évolution est certainement le signe d'un changement de politique de certains bailleurs nationaux se désengageant de politiques bilatérales pour soutenir le secteur de l'eau par l'intermédiaire d'institutions internationales.

Figure 10. Engagements annuels d'APD pour l'eau bilatérale et multilatérale, prêts et dons, moyenne mobile sur 5 ans, en dollars constants 2003



Les bénéficiaires de l'APD pour l'eau

Répartition de l'APD pour l'eau

Les continents recevant le plus d'APD pour l'eau sont sans conteste l'Asie de l'Est et l'Afrique Subsaharienne, suivies de l'Asie Centrale et du Sud, puis des pays du Nord de l'Afrique [figure 11]. L'aide allouée à ces derniers a tendance à baisser depuis le début des années 90. Par contre les engagements d'aide destinée aux pays du Moyen-Orient augmentent depuis 1990 [cf. annexe 3]. La très forte augmentation entre 2003 et 2004 est en grande partie due à l'aide que les Etats-Unis ont allouée à l'Irak en 2004 (848 millions de dollars US constants 2003).

Concernant les pays bénéficiaires, la majorité de l'APD pour l'eau va à un petit nombre de pays parmi les 174 receveurs répertoriés par l'OCDE²⁵. Pour la période 1990-2004, 42% des engagements d'aide pour le secteur de l'eau ont été alloués aux 10 plus importants pays receveurs²⁶ [figure 12].

²⁵ La base du CAD répertorie 159 pays et territoires, et 16 régions comme par exemple la Communauté Est –Africaine

²⁶ 58% de la population des pays receveurs vivent dans ces 10 pays.

Figure 11. Répartition des engagements d'APD pour l'eau par continent, moyenne mobile sur 5 ans, en dollars constants 2003

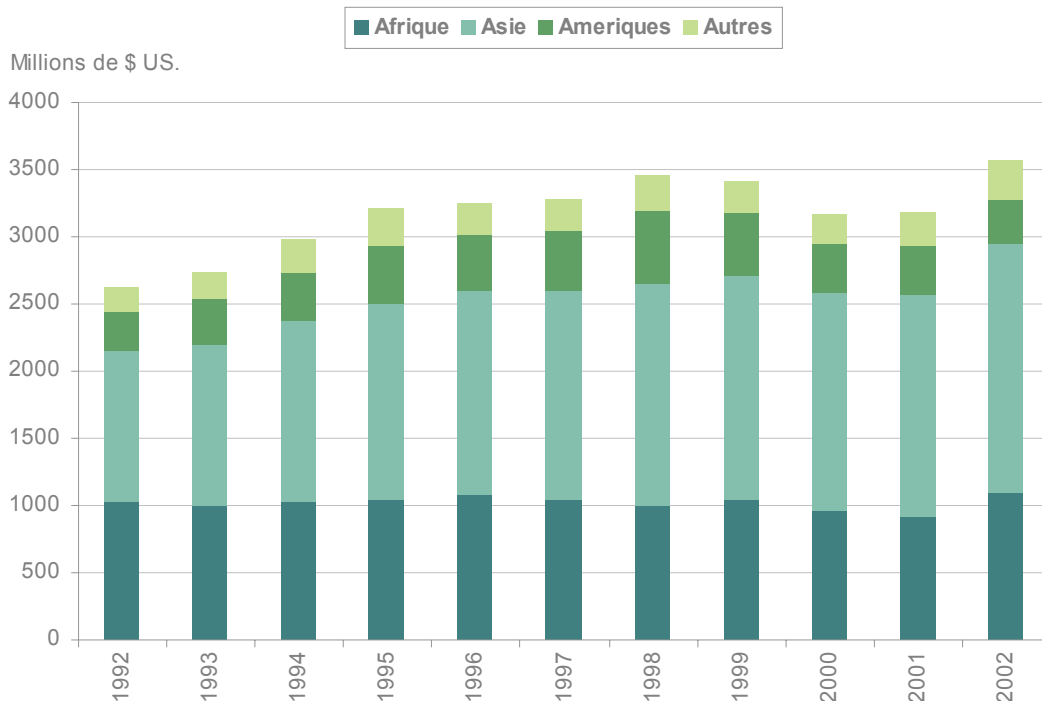
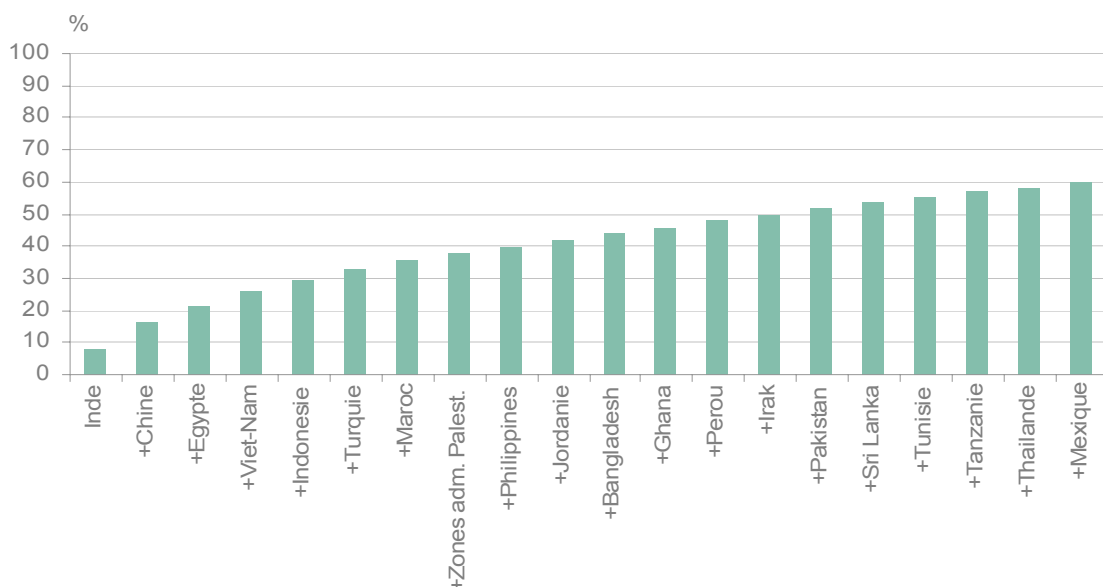


Figure 12. Pourcentage cumulé des engagements d'APD pour l'eau alloués aux 20 plus grands receveurs sur la période 1990-2004

[Chaque colonne représente le pourcentage des engagements d'APD pour l'eau allouée aux plus importants receveurs jusqu'au pays de la colonne concernée. Exemple : la quatrième colonne représente les engagements d'APD alloués à l'Inde, à la Chine, à l'Egypte et au Viêt-Nam, soit environ 26% de l'APD pour l'eau]

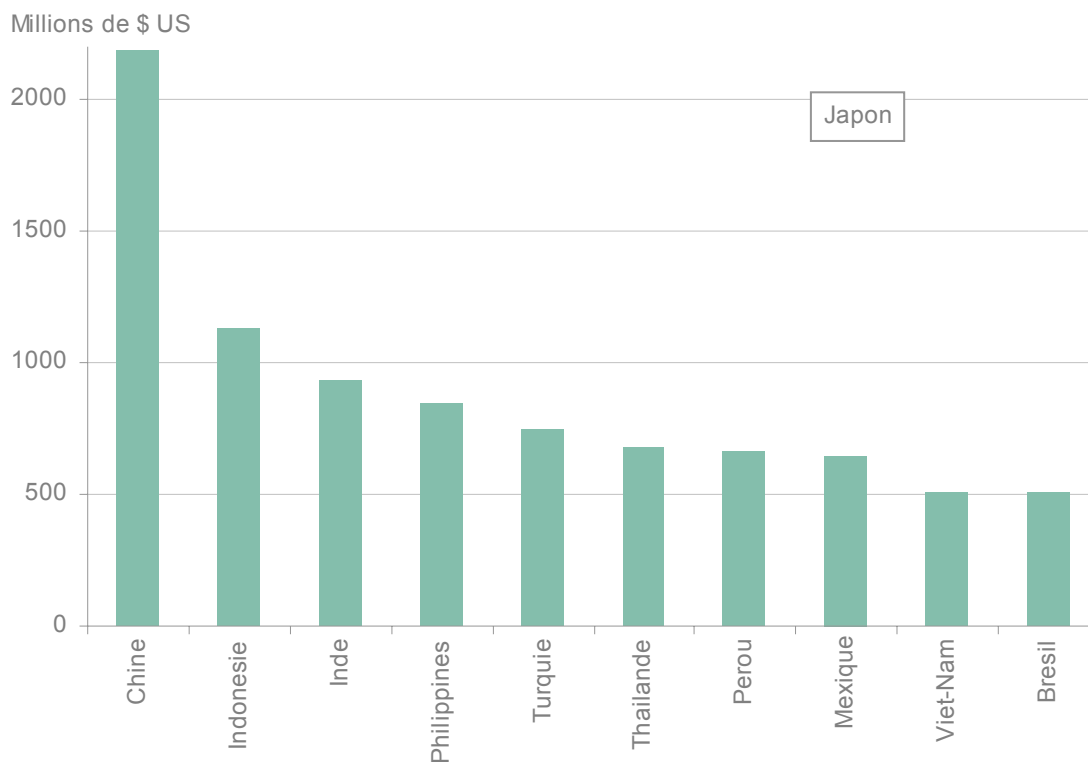


Parmi les vingt principaux pays récipiendaires, on retrouve les grands pays émergents, notamment asiatiques, dont la Chine et l'Inde. L'Amérique Latine est très peu représentée (à l'exception du Pérou et du Mexique) et l'Afrique Subsaharienne est quasiment absente. Seuls le Ghana et la Tanzanie figurent parmi les vingt plus gros receveurs, le Mozambique, le Sénégal, le Burkina-Faso et l'Ouganda apparaissant respectivement en 21^{ème}, 22^{ème}, 25^{ème} et 27^{ème} position.

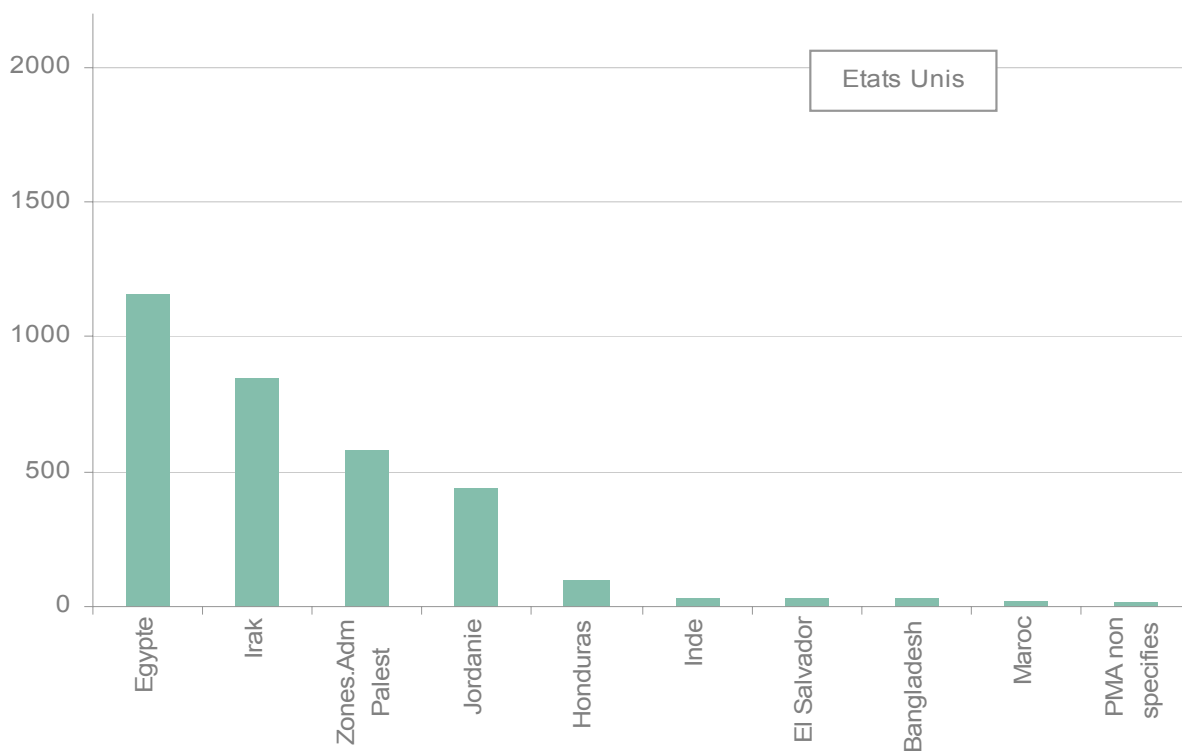
Figurent également dans cette liste les pays dans lesquels les bailleurs ont des intérêts économiques ou géopolitiques, notamment les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Les bailleurs privilégient en toute logique les pays avec lesquels ils ont des liens historiques, économiques ou géopolitiques. Les pays tels que la France, les Etats-Unis ou le Japon offrent une bonne illustration de ce phénomène [figures 13] :

- Les Etats-Unis destinent une grande partie de leur aide à des pays du Moyen-Orient, notamment l'Irak, la Palestine ou la Jordanie.
- La France alloue une grande partie de son aide à ses anciennes colonies. On retrouve par exemple le Maroc, la Tunisie, le Sénégal, le Liban, le Viet Nam, le Burkina-Faso et le Gabon parmi les dix pays que la France aide le plus.
- Les pays aidés par le Japon appartiennent pour la plupart au continent asiatique : la Chine, l'Indonésie, l'Inde, les Philippines, la Thaïlande et le Viet Nam font partie des dix pays les plus aidés par le Japon

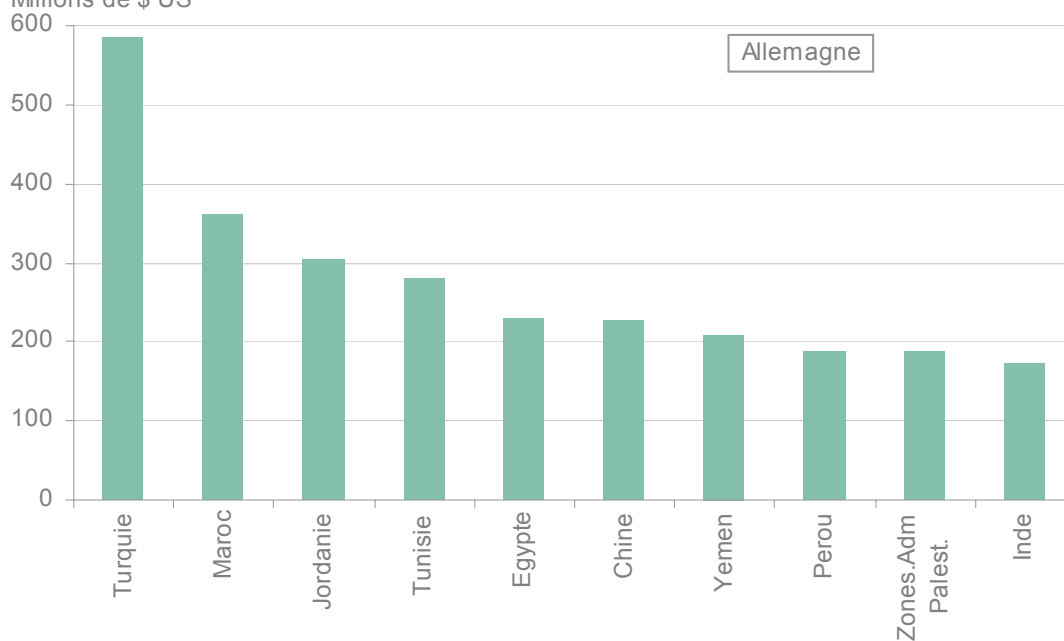
Figures 13. Engagements cumulés et pays bénéficiaires de l'APD pour l'eau des 4 principaux bailleurs (Japon, Allemagne, Etats-Unis et France) entre 1990 et 2004

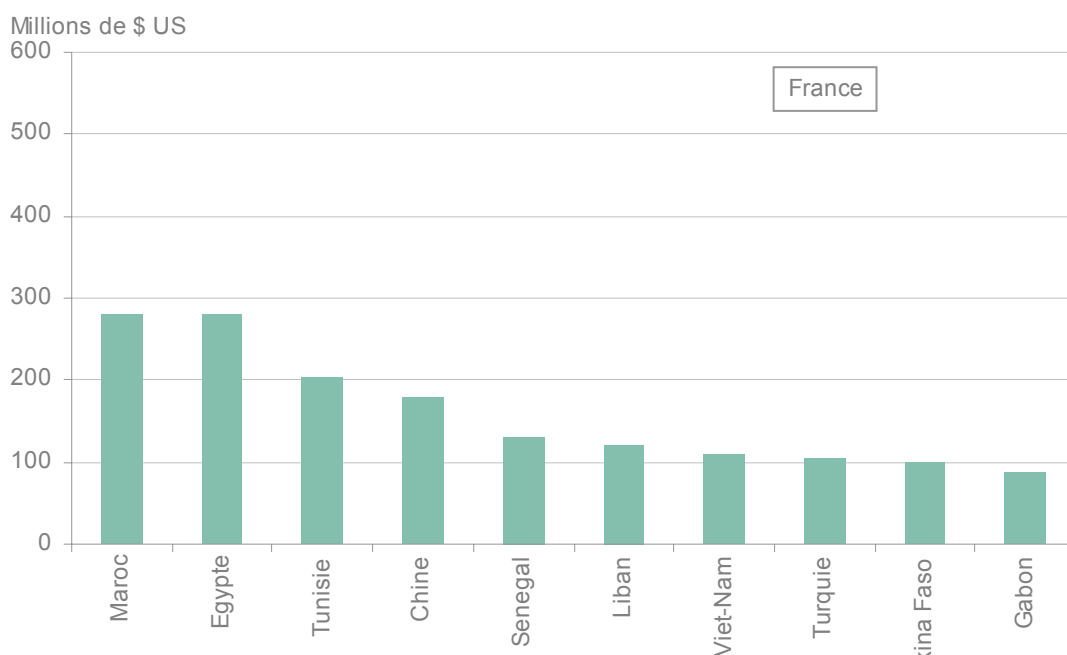


Millions de \$ US



Millions de \$ US





Lorsque l'on rapporte les données de l'APD pour l'eau au nombre d'habitants des pays récipiendaires, on constate tout d'abord que de nombreuses petites îles ou pays peu peuplés ont une APD pour l'eau par habitant souvent très élevée [tableau 3a]. Il est donc préférable de les éliminer de l'analyse. Le classement des 20 pays de plus de 1 million d'habitants fait alors apparaître une aide variant de 21 à 3 dollars US par habitant et par an et une répartition géographique centrée sur les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient et sur les pays d'Afrique Subsaharienne. La moyenne de l'APD pour l'eau pour l'ensemble des pays receveurs est de 0,62 dollars US par habitant et par an. On retrouve également dans ce classement 4 pays d'Amérique Latine et des Caraïbes [tableau 3b].

Tableaux 3. Pays recevant le plus d'engagements d'APD pour l'eau par habitant, engagements annuels moyens sur la période 1990-2004, en dollars constants 2003

| Pays recevant le plus d'APD eau par habitant | Engagements moyens (1990-2004) en millions de \$ US | Population (milliers) | Engagements moyens (en \$/personne) | Pays de plus de 1 million d'habitants | Engagements moyens (1990-2004) en millions de \$ US | Population (milliers) | Engagements moyens (en \$/personne) |
|--|---|-----------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|---|-----------------------|-------------------------------------|
| Ste. Helene | 0,5 | 8 | 59 | Zones. adm.Palest. | 71 | 3367 | 21 |
| Montserrat | 0,3 | 10 | 33 | Jordanie | 66 | 5308 | 12 |
| Anguilla | 0,3 | 13 | 21 | Maurice | 12 | 1223 | 10 |
| Zones. adm.Palest. | 71 | 3367 | 21 | Macedoine | 14 | 2049 | 7 |
| Iles Turks & Caïques | 0,4 | 20 | 20 | Albanie | 18 | 3170 | 6 |
| Dominique | 1,4 | 72 | 19 | Namibie | 11 | 2015 | 6 |
| Iles Cook | 0,4 | 22 | 16 | Tunisie | 54 | 9896 | 5 |
| Tonga | 1,6 | 102 | 16 | Liban | 22 | 4498 | 5 |
| Ste. Lucie | 2,5 | 161 | 16 | Honduras | 33 | 6969 | 5 |
| Niue | 0,04 | 3 | 15 | Gabon | 6 | 1345 | 4 |
| Samoa Ouest | 2,3 | 178 | 13 | Nicaragua | 24 | 5480 | 4 |
| Jordanie | 66 | 5308 | 12 | Senegal | 43 | 10240 | 4 |
| Tuvalu | 0,1 | 12 | 12 | Botswana | 7 | 1723 | 4 |
| Cap Vert | 5,4 | 470 | 11 | Bolivie | 37 | 8815 | 4 |
| Kiribati | 1,1 | 97 | 11 | Lesotho | 7 | 1793 | 4 |
| Suriname | 4,9 | 439 | 11 | Mauritanie | 11 | 2848 | 4 |
| Iles Marshall | 0,6 | 57 | 11 | Jamaïque | 10 | 2643 | 4 |
| St.Vincent&Grenadines | 1,1 | 110 | 10 | Burkina Faso | 41 | 12110 | 3 |
| Maurice | 12 | 1223 | 10 | Bosnie-Herzegovine | 13 | 3832 | 3 |
| Marianes Nord | 0,6 | 77 | 8 | Ghana | 65 | 20670 | 3 |

APD pour l'eau et richesse des pays récipiendaires

L'APD dans le domaine de l'eau va-t-elle vers ceux qui en ont le plus besoin ? Pour analyser la répartition de l'aide suivant la richesse des pays, nous utilisons la classification établie par la banque mondiale et retenue par l'OCDE [annexe 1], en se basant sur les valeurs du RNB par habitant. Pour les pays en développement, quatre groupes sont distingués :

- Les '**Pays les Moins Avancés**', ou '**PMA**', dont la liste est établie par les Nations Unies. 690 millions de personnes y vivaient en 2004.
- Les '**Pays à Faibles Revenus**', ou '**PFR**', dont le RNB était inférieur à 745 dollars US par habitant en 2001. 1870 millions de personnes y vivaient en 2004, (dont 1064 millions en Inde).
- Les '**Pays à Revenus Intermédiaires-tranche Inférieure**', ou '**PRII**', dont le RNB était compris entre 746 et 2975 dollars US par habitant en 2001. 2030 millions de personnes y vivaient en 2004 (dont 1288 millions en Chine).
- Les '**Pays à Revenus Intermédiaires-tranche Supérieure**'²⁷, ou '**PRIS**', dont le RNB était compris entre 2976 et 9205 dollars US par habitant en 2001. 440 millions de personnes y vivaient en 2004.

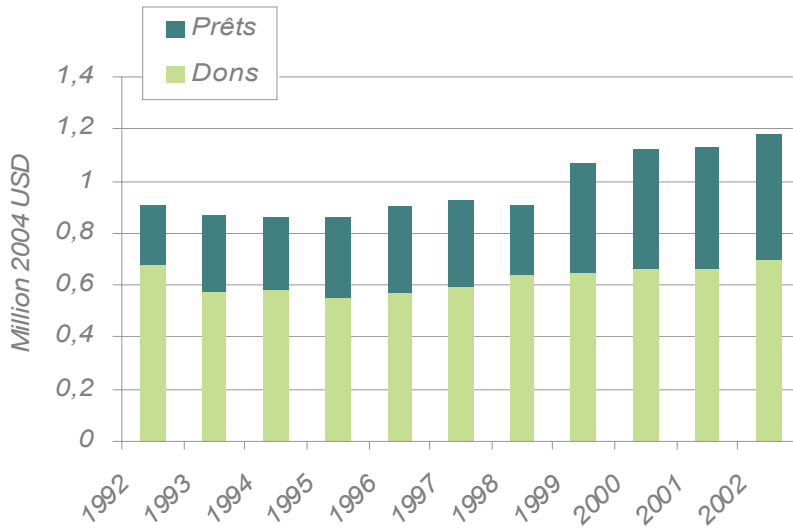
Depuis 1998, le groupe de pays recevant le plus d'APD pour l'eau est celui des PRII (avec environ 1100 millions de dollars US d'engagements par an), suivis de très près par le groupe des PFR. Les PMA reçoivent environ 800 millions de dollars US par an. L'analyse ne peut toutefois s'arrêter à cette approche par groupe de pays, car les populations de ces quatre groupes ne sont pas de la même taille.

Lorsque l'on rapporte ces montants à la population des pays, [figures 14 et tableau 4], la situation est la suivante :

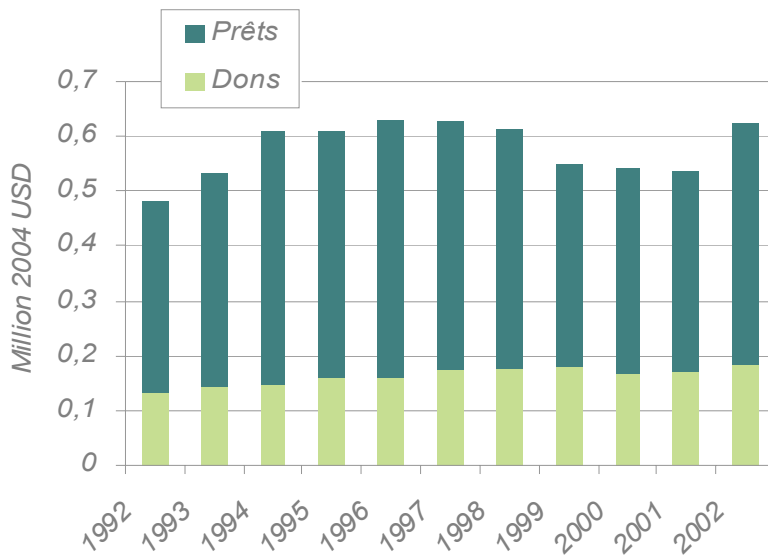
²⁷ Parmi les 32 pays classés dans les PRIS, 14 pays sont au-dessus du seuil d'accession aux prêts de la Banque mondiale. En raison de leurs RNB élevés, ces 14 pays ne reçoivent presque pas d'APD pour l'eau.

Figures 14. Engagements en prêts et dons d'APD pour l'eau par habitant, par catégorie de Pays, moyenne mobile sur 5 ans, en dollars constants 2003 par habitant

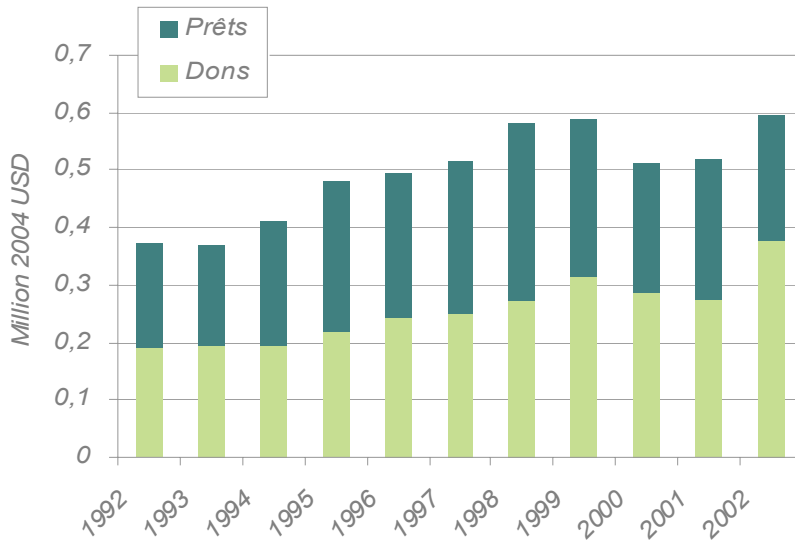
Pays les moins avancés (PMA)



Pays à faibles revenus (PFR)



Pays à revenus intermédiaires – tranche inférieure (PRII)



Pays à revenus intermédiaires – tranche supérieure (PRIS)

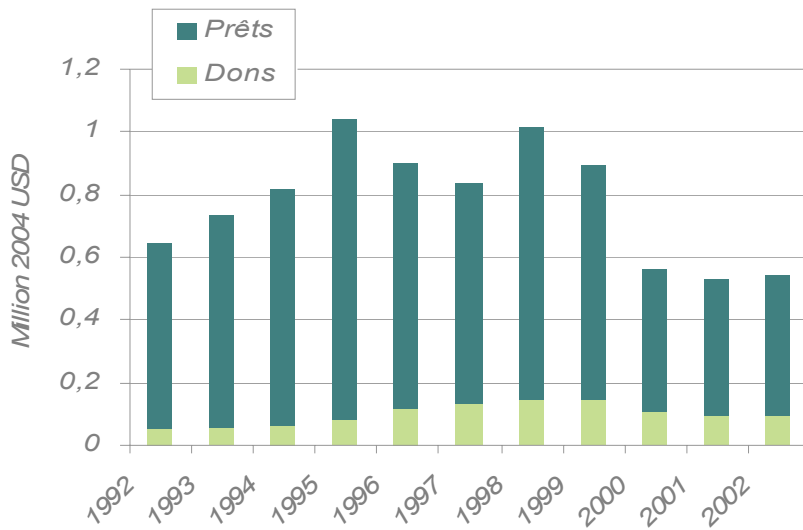


Tableau 4- Engagements moyens d'APD pour l'eau par habitant, selon les revenus des pays

| Catégories de Pays | Engagement en dollars US par personne Moyenne sur la période 1990-2004 |
|---|---|
| PMA | 0.98 |
| Pays à faibles revenus (dont Inde) | 0.58 |
| Pays à faibles revenus (Inde exceptée) | 1.02 |
| Inde | 0.24 |
| Pays à revenus intermédiaires, tranche inférieure (dont Chine) | 0.49 |
| <i>Pays à revenus intermédiaires, tranche inférieure (Chine exceptée)</i> | 1.01 |
| <i>Chine</i> | 0.19 |
| Pays à revenus intermédiaires, tranche supérieure | 0.78 |

Les PMA sont ceux qui reçoivent en moyenne le plus d'APD pour l'eau par habitant. Cette aide est majoritairement distribuée sous forme de dons (64% pour la période 1990-2004) [tableau 5]. Depuis la fin des années 90, l'APD pour l'eau de ces pays a légèrement augmenté. Elle dépasse 1 dollar par habitant et par an. Cette augmentation est majoritairement due à une augmentation des prêts.

Les PFR et les PRII reçoivent une APD pour l'eau par habitant plus faible que les PMA, proche de 0.6 dollars par habitant et par an. La faiblesse de l'aide en direction de ce groupe de pays est en partie due au fait que l'Inde et la Chine, les deux pays de plus de 1 milliard d'habitants, font partie respectivement des PFR et des PRII. Si l'on exclut ces deux pays qui reçoivent une aide par habitant faible (0.24 dollars par habitant et par an pour l'Inde, et 0.19 dollars par habitant et par an pour la Chine sur la période 1990-2004), l'APD destinée aux autres pays de ces groupes est d'environ 1 dollar par habitant et par an. La part de dons dans l'APD pour l'eau des PRII est de 52%, et celle des PFR, pourtant moins riches, est de 28%.

Enfin, les PRIS ont connu avant l'an 2000 une période où ils recevaient beaucoup d'aide : entre 0.8 et 1 dollar par habitant et par an. Cette situation a évolué depuis l'an 2000 où leur aide est retombée à environ 0,5 dollars par habitant et par an. Cette aide n'est constituée qu'à 13% de dons.

Tableau 5- Part de dons dans les engagements d'APD pour l'eau sur la période 1990 - 2004, selon les revenus des pays

| Catégories de Pays | Part de dons dans les engagements d'APD pour l'eau sur la période 1990 - 2004 |
|---|--|
| PMA (PMA) | 64% |
| Pays à faibles revenus (PFR) | 28% |
| Pays à revenus intermédiaires, tranche inférieure (PRII) | 52% |
| Pays à revenus intermédiaires, tranche supérieure (PRIS) | 13% |

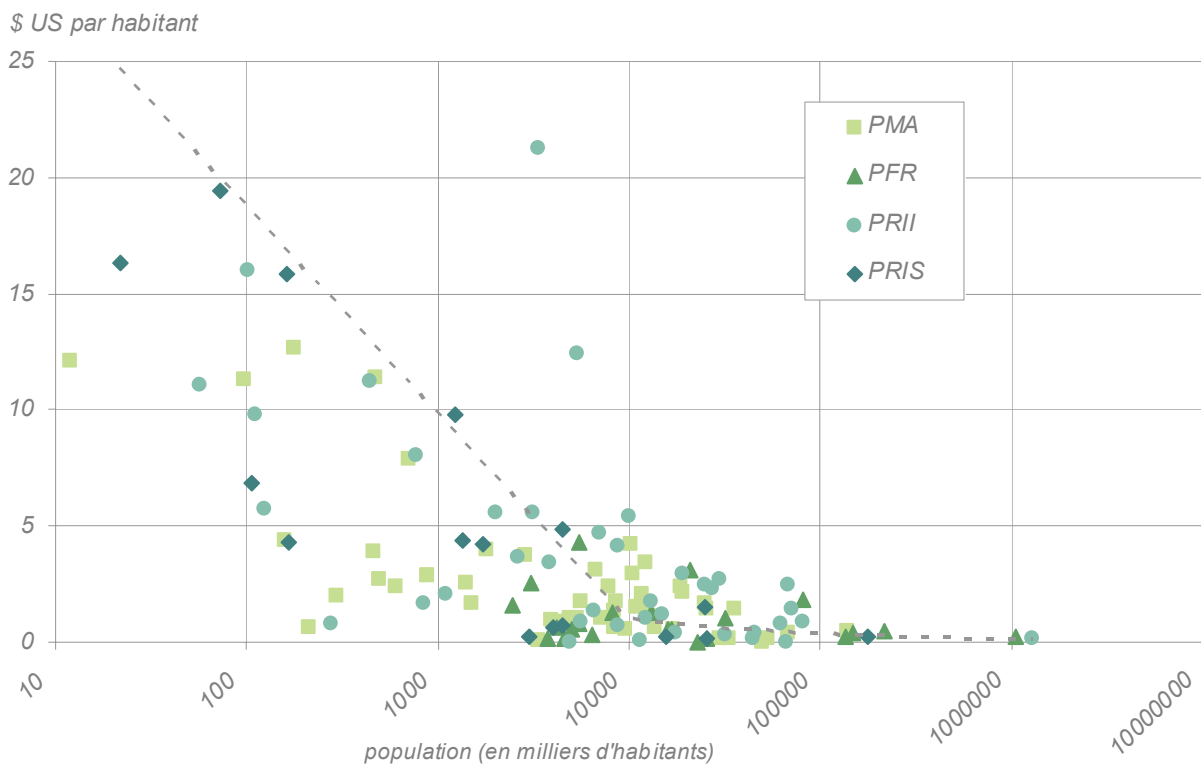
En moyenne, l'APD qui est reçue par an et par habitant dans les pays en développement s'élève à environ 0.62 dollars. Ce montant varie peu selon la richesse des pays. Par contre, le niveau de richesse a une influence sur la répartition entre dons et prêts de l'aide: la part des dons est plus élevée pour les PMA et plus faible pour les PRIS. On note également dans les dernières années une légère augmentation de l'APD pour l'eau (notamment sous forme de prêts) en faveur des PMA, concomitante à une décroissance de l'aide aux PRIS.

La situation des deux catégories intermédiaires (PFR et PRII) présente quant à elle un paradoxe : les engagements d'APD y sont comparables, mais la part de dons est plus élevée dans les PRII.

Un examen plus attentif des données par pays montre que les montants de l'APD pour l'eau sont influencés par 3 principaux facteurs :

① **La taille du pays** : plus un pays est grand, moins le montant de l'aide reçue par habitant est important. En effet, l'APD reste pour l'essentiel une relation de pays à pays ou entre organisations internationales et pays receveurs. Ainsi, le montant d'APD alloué à chaque pays n'est pas proportionnel à sa population. Les pays les plus peuplés reçoivent une APD pour l'eau par habitant plus faible. [Figure 15]. Cette situation est typiquement illustrée par les exemples de la Chine et de l'Inde.

Figure 15- APD pour l'eau par habitant en dollars constants 2003 par rapport à la population des pays receveurs



② **La stabilité politique et économique des pays** : La mise en place de projets dans le domaine de l'eau requiert une certaine stabilité politique et économique au sein du pays. Le tableau 6 illustre cette importance en montrant le contraste entre trois pays ayant souffert de crises et trois pays relativement stables.

③ **La visibilité géopolitique** : comme mentionné plus haut, les pays présentant un intérêt géostratégique pour les bailleurs reçoivent en général plus d'aide que les autres. C'est par exemple le cas de certains pays du Moyen-Orient. [Tableau 7].

Tableau 6- Exemples de PMA recevant peu d'APD pour l'eau et de Pays à revenus intermédiaire, tranche supérieure recevant beaucoup d'APD pour l'eau par personne

| Pays | Catégorie de pays | Engagement en dollars US par personne Moyenne sur la période 1990-2004 |
|----------------------------------|-------------------|---|
| Soudan | PMA | 0.14 |
| République démocratique du Congo | PMA | 0.12 |
| Liberia | PMA | 0.04 |
| Ile Maurice | PRIS | 9.79 |
| Gabon | PRIS | 4.39 |
| Botswana | PRIS | 4.19 |

Tableau 7- Exemples de Pays du Moyen-Orient recevant beaucoup d'APD pour l'eau par personne

| Pays | Catégorie de pays | Engagement en dollars US par personne Moyenne sur la période 1990-2004 |
|--------------------|-------------------|---|
| Zones adm. Palest. | PRII | 21.23 |
| Jordanie | PRII | 12.42 |
| Liban | PRIS | 4.87 |
| Irak | PRII | 2.48 |

CONCLUSIONS



Les engagements d'APD pour l'eau sont caractérisés par une forte variabilité d'une année sur l'autre, ce qui rend difficile l'analyse de leur évolution sur de courtes périodes. Cette variabilité s'explique tout d'abord par le fait que les données étudiées correspondent à des engagements et non à des versements. L'analyse des versements d'APD nette devrait permettre de résoudre ce problème. On peut également expliquer cette variabilité des engagements par l'importance prépondérante d'un petit nombre de bailleurs. En effet, les cinq plus importants bailleurs (Japon, AID, Allemagne, Etats-Unis et France) représentent presque 70% des engagements totaux d'APD pour l'eau sur la période 1990-2004, le Japon fournissant à lui seul presque 30% de cette aide. De même pour les receveurs, la majorité de l'aide va à un petit nombre de pays. Entre 1990 et 2004, 60% de l'APD pour l'eau est allée à 20 pays.

En matière de répartition sectorielle enfin, la distribution d'eau potable et l'assainissement bénéficient de la majorité des financements alloués au domaine de l'eau avec environ 70% des engagements. La gestion de l'eau en tant que ressource ne reçoit qu'une part assez faible des financements, part qui, après avoir décliné, est repartie à la hausse depuis les années 2000. La gestion administrative, de même que l'éducation et la formation dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, qui devraient être prioritaires si l'on veut améliorer la capacité d'absorption et l'efficacité de l'aide, ne reçoivent qu'une part marginale des financements.

Depuis le début de la décennie 90, l'APD pour l'eau connaît une croissance lente et régulière en tendance, (malgré une légère baisse entre 1998 et 2000). Elle a atteint 4,5 milliards de dollars US en 2004. Il faut cependant noter une forte diminution de l'APD concernant les grands projets d'infrastructures liés à l'eau, tels que les projets d'irrigation, de transports fluviaux, de prévention des inondations ou d'hydroélectricité. Cette diminution pose doublement problème : d'une part, parce que ces infrastructures engagent l'avenir du développement et, d'autre part, parce que ce sont elles qui ont le plus besoin de soutien financier sous forme d'aide.

Depuis 1990, la part de l'APD pour l'eau dans l'APD totale est de l'ordre de 5% ; cette part est restée relativement stable, en comparaison avec d'autres secteurs tels que l'éducation, la santé ou l'aide d'urgence, qui ont vu leurs dotations augmenter très fortement. Elle évolue de manière assez similaire à l'APD des autres secteurs d'infrastructures publiques, recevant environ autant que le secteur de l'énergie, plus que le secteur des communications, mais moins que le secteur des transports.

L'analyse des bénéficiaires de l'APD pour l'eau, par habitant et par catégorie de pays, montre les efforts réalisés pour soutenir les PMA. Mais l'APD pour l'eau reste répartie de façon assez hétérogène entre les différentes catégories de pays et le revenu du pays receveur ne semble pas être le facteur explicatif majeur de la répartition de l'aide.

Cette répartition semble plutôt influencée par :

- *La densité de la population.* Plus un pays est densément peuplé, moins le montant d'aide qui lui est alloué par habitant et par an est important. L'APD pour l'eau n'est en effet pas allouée en fonction de l'importance de la population des pays. Les pays peu peuplés sont avantagés. Ce premier élément vient du fait que l'aide reste une coopération de pays à pays. A cet égard, « décentraliser » l'aide et lui permettre d'aller plus directement au niveau local - comme le demandent de nombreuses ONG - paraît une condition importante pour une meilleure répartition.

- *Il faut être politiquement stable.* Les projets dans le domaine de l'eau sont des projets de longue durée ; en toute logique, les pays bénéficiant d'une situation stable ont davantage la capacité de développer des projets et d'absorber de l'aide dans ce domaine.
- *Il faut être géopolitiquement « visible ».* Les relations de coopération gardent une dimension géostratégique de maintien ou de renforcement d'influence qui explique que certains pays reçoivent des montants d'aide élevés et que d'autres en reçoivent beaucoup moins.

En 2003, le rapport Camdessus suggérait de doubler toutes les sources de financements dans le domaine de l'eau, APD incluse. Pour ce qui est de l'APD, c'est encore loin d'être le cas. Les efforts qui sont réalisés doivent être poursuivis et intensifiés si l'on veut atteindre les OMD.

ANNEXES



Annexe 1: Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD – 2004

| PMA | Population (en milliers d'habitants, année 2004) | Moyenne annuelle APD pour l'eau (période 1990-2004) en millions de \$ US | APD pour l'eau en \$/personne/an |
|-------------------------|---|---|-------------------------------------|
| Afghanistan | 29929 | 4.78 | 0.16 |
| Angola | 13523 | 8.47 | 0.63 |
| Bangladesh | 138067 | 64.78 | 0.47 |
| Bénin | 6721 | 20.76 | 3.09 |
| Bhoutan | 874 | 2.51 | 2.87 |
| Burkina Faso | 12110 | 41.46 | 3.42 |
| Burundi | 7206 | 7.34 | 1.02 |
| Cambodge | 13404 | 14.52 | 1.08 |
| Cap-Vert | 470 | 5.36 | 11.41 |
| Centrafricaine, Rep. | 3881 | 3.66 | 0.94 |
| Comores | 601 | 1.42 | 2.37 |
| Congo, Rép. Dém. | 53154 | 6.48 | 0.12 |
| Djibouti | 706 | 5.56 | 7.87 |
| Erytrée | 4390 | 3.70 | 0.84 |
| Ethiopie | 68614 | 28.85 | 0.42 |
| Gambie | 1421 | 3.61 | 2.54 |
| Guinée | 7909 | 19.10 | 2.41 |
| Guinée équatoriale | 494 | 1.34 | 2.72 |
| Guinée-Bissau | 1490 | 2.46 | 1.65 |
| Haiti | 8440 | 5.66 | 0.67 |
| Kiribati | 97 | 1.09 | 11.29 |
| Laos | 5660 | 10.05 | 1.78 |
| Lesotho | 1793 | 7.10 | 3.96 |
| Libéria | 3374 | 0.15 | 0.04 |
| Madagascar | 16894 | 9.47 | 0.56 |
| Malawi | 10963 | 16.22 | 1.48 |
| Maldives | 294 | 0.59 | 2.01 |
| Mali | 11652 | 24.08 | 2.07 |
| Mauritanie | 2848 | 10.65 | 3.74 |
| Mozambique | 18792 | 44.86 | 2.39 |
| Myanmar | 49363 | 0.79 | 0.02 |
| Népal | 24660 | 41.79 | 1.69 |
| Niger | 11763 | 19.05 | 1.62 |
| Ouganda | 25280 | 37.03 | 1.46 |
| Rwanda | 8395 | 11.09 | 1.32 |
| Samoa Occidental | 178 | 2.26 | 12.70 |
| Sao Tomé & Principe | 158 | 0.69 | 4.34 |
| Sénégal | 10240 | 43.44 | 4.24 |

| | | | |
|---------------|-------|-------|-------|
| Sierra Leone | 5337 | 5.47 | 1.03 |
| Solomon, Iles | 457 | 1.77 | 3.86 |
| Somalie | 9626 | 5.14 | 0.53 |
| Soudan | 33546 | 4.56 | 0.14 |
| Tanzanie | 35889 | 50.11 | 1.40 |
| Tchad | 8582 | 14.77 | 1.72 |
| Timor-Leste | 877 | 2.48 | 2.83 |
| Togo | 4862 | 5.05 | 1.04 |
| Tuvalu | 12 | 0.15 | 12.09 |
| Vanuatu | 211 | 0.14 | 0.67 |
| Yémen | 19174 | 41.80 | 2.18 |
| Zambie | 10403 | 30.57 | 2.94 |

| PFR : (RNB par habitant < 745 \$ US en 2001) | Population (en milliers d'habitants, année 2004) | Moyenne annuelle APD pour l'eau (période 1990-2004) en millions de \$ US | APD pour l'eau en \$/personne/an |
|--|--|--|----------------------------------|
| Arménie | 3056 | 7.67 | 2.51 |
| Azerbaïdjan | 8233 | 10.68 | 1.30 |
| Cameroun | 16088 | 8.39 | 0.52 |
| Congo, Rép. | 3758 | 0.52 | 0.14 |
| Corée, Rép. Dém. | 22613 | 0.15 | 0.01 |
| Cote d'Ivoire | 16836 | 9.93 | 0.59 |
| Géorgie | 4568 | 0.58 | 0.13 |
| Ghana | 20670 | 64.72 | 3.13 |
| Inde | 1064399 | 257.11 | 0.24 |
| Indonésie | 214675 | 103.79 | 0.48 |
| Kenya | 31916 | 33.67 | 1.06 |
| Kirghize, Rep. | 5052 | 2.78 | 0.55 |
| Moldova | 4238 | 2.57 | 0.61 |
| Mongolie | 2480 | 3.97 | 1.60 |
| Nicaragua | 5480 | 23.65 | 4.32 |
| Nigéria | 136461 | 35.92 | 0.26 |
| Ouzbékistan | 25590 | 4.83 | 0.19 |
| Pakistan | 148439 | 60.68 | 0.41 |
| Papouasie Nlle Guinée | 5502 | 4.34 | 0.79 |
| Tadjikistan | 6360 | 1.87 | 0.29 |
| Viet Nam | 81315 | 150.34 | 1.85 |
| Zimbabwe | 13102 | 16.77 | 1.28 |

| PRII : (RNB par habitant: 746 à 2975 \$ US en 2001) | Population (en milliers d'habitants, année 2004) | Moyenne annuelle APD pour l'eau (période 1990-2004) en millions de \$ US | APD pour l'eau en \$/personne/an |
|---|--|--|----------------------------------|
| Afrique du Sud | 45829 | 17.85 | 0.39 |
| Albanie | 3170 | 17.70 | 5.58 |
| Algérie | 31833 | 10.55 | 0.33 |
| Belize | 274 | 0.21 | 0.78 |
| Bolivie | 8815 | 36.74 | 4.17 |
| Bosnie-Herzégovine | 3832 | 13.12 | 3.42 |
| Chine | 1288400 | 251.06 | 0.19 |
| Colombie | 44584 | 6.24 | 0.14 |
| Cuba | 11326 | 1.13 | 0.10 |
| Dominicaine, Rép | 8739 | 6.53 | 0.75 |
| Egypte | 67560 | 167.99 | 2.49 |
| El Salvador | 6534 | 9.10 | 1.39 |
| Equateur | 13008 | 22.45 | 1.73 |
| Fidji | 835 | 1.42 | 1.71 |
| Guatemala | 12308 | 12.76 | 1.04 |
| Guyana | 769 | 6.18 | 8.04 |
| Honduras | 6969 | 32.69 | 4.69 |
| Irak | 24700 | 61.27 | 2.48 |
| Iran | 66393 | 0.22 | 0.003 |
| Jamaïque | 2643 | 9.70 | 3.67 |
| Jordanie | 5308 | 65.95 | 12.42 |
| Kazakhstan | 14879 | 18.32 | 1.23 |
| Macédoine | 2062 | 13.53 | 6.56 |
| Maroc | 30113 | 82.71 | 2.75 |
| Marshall Iles | 57 | 0.63 | 11.06 |
| Micronesie | 125 | 0.72 | 5.75 |
| Namibie | 2015 | 11.17 | 5.54 |
| Niue | 3 | 0.04 | 14.87 |
| Paraguay | 5644 | 4.89 | 0.87 |
| Pérou | 27148 | 62.45 | 2.30 |
| Philippines | 81503 | 69.39 | 0.85 |
| Serbie & Monténégro | 8152 | 7.87 | 0.96 |
| Sri Lanka | 19232 | 57.27 | 2.98 |
| St.Vincent&Grenadines | 110 | 1.08 | 9.83 |
| Suriname | 439 | 4.94 | 11.26 |
| Swaziland | 1106 | 2.33 | 2.10 |
| Syrie | 17385 | 6.74 | 0.39 |
| Thaïlande | 62015 | 47.47 | 0.77 |
| Tokelau | 2 | 0.01 | 3.17 |
| Tonga | 102 | 1.63 | 15.99 |
| Tunisie | 9896 | 53.95 | 5.45 |
| Turkménistan | 4864 | 0.14 | 0.03 |
| Turquie | 70712 | 101.68 | 1.44 |
| Wallis & Futuna | 16 | - | - |
| Zones sous adm. Palestinienne | 3367 | 71.47 | 21.23 |

| PRIS : (RNB par habitant: 2976 à 9205 \$ US en 2001) | Population (en milliers d'habitants, année 2004) | Moyenne annuelle APD pour l'eau (période 1990-2004) en millions de \$ US | APD pour l'eau en \$/personne/an |
|---|--|--|----------------------------------|
| Botswana | 1723 | 7.22 | 4.19 |
| Brésil | 176597 | 38.64 | 0.22 |
| Chili | 15774 | 3.75 | 0.24 |
| Cook, Iles | 22 | 0.36 | 16.32 |
| Costa Rica | 4005 | 2.68 | 0.67 |
| Croatie | 4445 | 3.11 | 0.70 |
| Dominique | 72 | 1.40 | 19.40 |
| Gabon | 1345 | 5.90 | 4.39 |
| Grenade | 105 | 0.72 | 6.83 |
| Liban | 4498 | 21.89 | 4.87 |
| Malaisie | 24775 | 36.83 | 1.49 |
| Maurice | 1223 | 11.98 | 9.79 |
| Mayotte | 166 | 0.71 | 4.29 |
| Nauru | 14 | - | - |
| Panama | 2985 | 0.68 | 0.23 |
| Ste. Hélène | 8 | 0.47 | 59.18 |
| Ste. Lucie | 161 | 2.55 | 15.83 |
| Vénézuela | 25674 | 4.64 | 0.18 |
| Seuil d'accèsion aux prêts de la Banque mondiale (RNB>5185 \$ US en 2001) | | | |
| Anguilla | 14 | 0.25 | 17.54 |
| Antigua & Barbuda | 80 | - | - |
| Arabie saoudite | 23215 | 0.01 | 0.0003 |
| Argentine | 38227 | 9.89 | 0.26 |
| Barbade | 272 | 0.05 | 0.17 |
| Mexique | 103796 | 47.55 | 0.46 |
| Montserrat | 10 | 0.29 | 29.02 |
| Oman | 2660 | 0.01 | 0.003 |
| Palaos, Iles | 20 | 0.001 | 0.07 |
| Seychelles | 85 | 0.21 | 2.45 |
| St.Kitts & Nevis | 47 | 0.005 | 0.11 |
| Trinité & Tobago | 1324 | 0.56 | 0.43 |
| Turks & Caïques Iles | 21 | 0.38 | 18.20 |
| Uruguay | 3400 | 0.30 | 0.09 |

Annexe 2 : Exemple de calcul de l' « élément don » à partir de l'échéancier

Soit un prêt d'un montant de 1000 unités monétaires engagé et versé le 1^{er} janvier 2006. Sa durée est de 10 ans, et le taux d'intérêt est de 2.5% par an. Le prêt est remboursé semestriellement en 16 fois, le premier remboursement ayant lieu le 1^{er} juillet 2008.

- Les montants des huit premiers remboursements sont de 75 unités monétaires
- Les montants des six suivants sont de 60 unités
- Les montants des 2 derniers sont de 20 unités

Les intérêts sont payés tous les six mois, du 1^{er} janvier 2006 au 1^{er} janvier 2016.

| Date d'échéance | Période (p) (remboursements semestriels) | Capital restant dû (en monnaie courante) (A) | Remboursements futurs par période (en monnaie courante) | | | Taux d'actualisation de 10% (coef. d'actualisation (E)=(1.10) ^p) | Valeur actualisée des paiements futurs en monnaie constante-2006 (F)=(E)/(D) |
|-----------------|--|---|---|-----------------------------|-------------------|---|---|
| | | | Capital (B) | Intérêts (C)=(A)*0.025/2 | Total (D)=(A)+(B) | | |
| 1/7/2006 | 0.5 | 1000 | | 12.50 | 12.50 | 1.05 | 11.92 |
| 1/1/2007 | 1 | 1000 | | 12.50 | 12.50 | 1.10 | 11.36 |
| 1/7/2007 | 1.5 | 1000 | | 12.50 | 12.50 | 1.15 | 10.83 |
| 1/1/2008 | 2 | 1000 | | 12.50 | 12.50 | 1.21 | 10.33 |
| 1/7/2008 | 2.5 | 1000 | 75 | 12.50 | 87.50 | 1.27 | 68.95 |
| 1/1/2009 | 3 | 925 | 75 | 11.56 | 86.56 | 1.33 | 65.04 |
| 1/7/2009 | 3.5 | 850 | 75 | 10.63 | 85.63 | 1.40 | 61.34 |
| 1/1/2010 | 4 | 775 | 75 | 9.69 | 84.69 | 1.46 | 57.84 |
| 1/7/2010 | 4.5 | 700 | 75 | 8.75 | 83.75 | 1.54 | 54.54 |
| 1/1/2011 | 5 | 625 | 75 | 7.81 | 82.81 | 1.61 | 51.42 |
| 1/7/2011 | 5.5 | 550 | 75 | 6.88 | 81.88 | 1.69 | 48.47 |
| 1/1/2012 | 6 | 475 | 75 | 5.94 | 80.94 | 1.77 | 45.69 |
| 1/7/2012 | 6.5 | 400 | 60 | 5.00 | 65.00 | 1.86 | 34.98 |
| 1/1/2013 | 7 | 340 | 60 | 4.25 | 64.25 | 1.95 | 32.97 |
| 1/7/2013 | 7.5 | 280 | 60 | 3.50 | 63.50 | 2.04 | 31.07 |
| 1/1/2014 | 8 | 220 | 60 | 2.75 | 62.75 | 2.14 | 29.27 |
| 1/7/2014 | 8.5 | 160 | 60 | 2.00 | 62.00 | 2.25 | 27.58 |
| 1/1/2015 | 9 | 100 | 60 | 1.25 | 61.25 | 2.36 | 25.98 |
| 1/7/2015 | 9.5 | 40 | 20 | 0.50 | 20.50 | 2.47 | 8.29 |
| 1/1/2016 | 10 | 20 | 20 | 0.25 | 20.25 | 2.59 | 7.81 |
| | | | | | | | total |
| | | | | | | | 695.68 |
| | | | | | | | Total (T) |
| | | | | | | | 30.43% |
| | | | | | | | élément don = |
| | | | | | | | (1000-(T))/1000 |

Source : OCDE, Directives pour l'établissement des formulaires du système de notification des pays créanciers, 2002

Annexe 3 Répartition régionale de l'APD pour l'eau, en millions de dollars US constants 2003

| | Africa - North of Sahara | Africa - South of Sahara | North & Central America | South America | Far East Asia | South & Central Asia | Middle East | Oceania | Europe | Unallocated/ Unspecified |
|--------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------|---------------|---------------|----------------------|-------------|------------|-------------|--------------------------|
| 1990 | 307 | 859 | 42 | 137 | 630 | 349 | 39 | 7 | 4 | 14 |
| 1991 | 376 | 567 | 69 | 184 | 379 | 742 | 35 | 5 | 174 | 4 |
| 1992 | 458 | 654 | 288 | 131 | 471 | 398 | 195 | 12 | 52 | 29 |
| 1993 | 328 | 609 | 147 | 103 | 959 | 368 | 95 | 13 | 441 | 19 |
| 1994 | 267 | 679 | 42 | 331 | 606 | 287 | 99 | 26 | 41 | 33 |
| 1995 | 331 | 703 | 170 | 211 | 618 | 651 | 125 | 0 | 72 | 65 |
| 1996 | 305 | 806 | 73 | 347 | 491 | 1142 | 216 | 24 | 390 | 24 |
| 1997 | 517 | 668 | 471 | 269 | 805 | 442 | 358 | 18 | 212 | 19 |
| 1998 | 348 | 760 | 161 | 77 | 962 | 388 | 380 | 46 | 117 | 37 |
| 1999 | 143 | 607 | 205 | 247 | 729 | 239 | 247 | 30 | 95 | 35 |
| 2000 | 315 | 539 | 380 | 459 | 1235 | 330 | 295 | 20 | 236 | 42 |
| 2001 | 407 | 927 | 87 | 51 | 655 | 797 | 423 | 40 | 185 | 62 |
| 2002 | 162 | 568 | 59 | 92 | 529 | 597 | 320 | 7 | 107 | 80 |
| 2003 | 180 | 741 | 134 | 71 | 590 | 965 | 312 | 4 | 238 | 109 |
| 2004 | 312 | 1362 | 65 | 291 | 710 | 393 | 1037 | 4 | 159 | 158 |
| Total | 4756 | 11049 | 2393 | 3002 | 10367 | 8087 | 4176 | 255 | 2523 | 729 |

RÉFÉRENCES

Aid for water supply and sanitation, Report prepared by the Secretariat of the Development Assistance Committee of the OECD, The International Water Academy Seminar "Water for the Poorest", World Water Week, Stockholm, 2004, 16pp.

Bases de données du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE:
www.oecd.org/dac/stats/idsonline

Consensus de Monterrey : projet de conclusions et décisions de la conférence internationale sur le financement du développement, 2002, Nations Unies.
<http://www.un.org/esa/ffd/aac257L13F.pdf>

Directives pour l'établissement des formulaires du système de notification des pays créanciers, par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE, 2002, 131pp:
<http://www.oecd.org/dataoecd/16/54/1948110.pdf>

Financing Water for All. Report of the World Panel on Financing Water Infrastructure, chaired by M. Camdessus. Ecrit par J. Winpenny, 2003, 54pp.

Haut Conseil de Coopération Internationale, gouvernement français, page internet sur l'International Finance Facility : <http://www.hcci.gouv.fr/lecture/fiches/fi07.html>

Health, dignity, and development: what will it take ? Task Force on water and sanitation of the UN Millennium Project, 2005, Earthscan, London.

L'aide au développement, évolutions récentes et grands débats. Agence Française de Développement, 2004-2005, Paris, France, 68pp.

Making every drop count. An assessment of donor progress toward the water and sanitation target. Tearfund, 2004, Teddington, UK, 71pp.

Plan d'action eau du G8, Sommet d'Evian, 2003;
http://www.g8.fr/evian/francais/navigation/le_sommet_2003/documents_du_sommet/eau_-_plan_d_action_du_g8.html

Shaping the 21st Century (S21C): The Contribution of Development Cooperation
<http://www1.oecd.org/dac/urbenv>

UN Millenium Project website
<http://www.unmillenniumproject.org/goals>

